



**PROCÈS-VERBAL
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
11 octobre 2021**

Question n° 1

Rapporteur : Jean Christian REY

OBJET : Approbation des procès-verbaux du 12 avril 2021 et 5 juillet 2021

Jean Christian REY : Première question, les procès-verbaux des 12 avril 2021 et 5 juillet 2021.

PV du 12 avril, Nathalie LACOUSSE a fait passer une rectification sur le fait que l'intitulé dans le plan du texte n'est pas concerné par cette DSP : Saint-André-d'Olérargues est bien concerné par le renouvellement de la DSP Eau (question 29), mais pas en assainissement, qui est en régie. On le marquera donc sur ce PV pour que ce soit réalisé sur l'autre.

Y a-t-il d'autres questions sur ces deux PV ? Monsieur VINCENT.

(Les conditions se sont allégées pour le COVID, le public est autorisé à venir et les micros circulent, on ne fait plus les micros au milieu, on espère que cela va continuer à s'alléger).

Thierry VINCENT : Un point sur la forme. Sur le compte rendu du 12 avril, question 18, il semble que soient attribués à Vincent ROUSSELOT des propos dont je suis l'auteur. Cela peut être important de rectifier.

Jean Christian REY : On le rectifiera, vous ne demandez pas de droits ?

Thierry VINCENT : Non, pas en l'état actuel, ce n'est pas la peine.

Jean Christian REY : On fera la rectification. Vous avez la page ?

Thierry VINCENT : Page 105.

Jean Christian REY : Merci. Donc sur la page 105, ce qui est attribué à Vincent ROUSSELOT est vôtre.

Thierry VINCENT : Oui, 105/106., une petite phrase, en réponse.

Jean Christian REY : Y a-t-il d'autres interventions ? *[Pas d'interventions]*

Nous passons au vote.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

La question est adoptée.

Je vous remercie.

Question suivante sur les délégations du conseil au Président pour la convocation de la CCSPL.

Question n° 2

Rapporteur : Jean Christian REY

OBJET : Délégation du conseil au Président pour la convocation de la CCSPL.1°) Note synthétique de présentation :

La commission consultative des services publics locaux est consultée pour avis par l'assemblée délibérante sur tout projet de délégation de service public, de création d'une régie dotée de l'autonomie financière, de contrat de partenariat et de participation du service de l'eau ou de l'assainissement à un programme de recherche et de développement.

Dans toutes ces prérogatives, l'assemblée délibérante peut charger le Président, par délégation, de saisir directement la commission consultative des services publics locaux.

Il est proposé au conseil communautaire de charger Monsieur le Président, par délégation, de convoquer la commission consultative des services publics locaux pour avis dans les domaines susmentionnés.

Jean Christian REY : Il s'agit d'une délibération formelle qui me permet de convoquer cette Commission des Services Publics Locaux.

Y a-t-il des questions ? *[Pas de questions]*

Nous passons au vote.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

La question est adoptée.

Je vous remercie.

Question n° 3

Rapporteur : Jean Christian REY

OBJET : Délégation de compétence du conseil communautaire au Bureau dans le cadre des acquisitions et ventes immobilières.

1°) Note synthétique de présentation :

Dans le cadre de ses attributions, le conseil communautaire est parfois amené à se prononcer sur l'acquisition et la vente de biens immobiliers appartenant à la communauté d'agglomération, et dont elle souhaite se séparer.

Toutefois, et notamment lors de la période estivale, il n'est pas rare que plusieurs mois s'écoulent entre deux séances du conseil communautaire, ce qui peut représenter un MR de frein au bon déroulement des achats/ventes, et même dans certains cas créer des situations de blocage dans les services.

Dans les prochaines semaines, plusieurs projets de cession ou d'acquisition doivent être conclus, les membres du Bureau, à savoir le Président et les 15 vice-Présidents, souhaitent obtenir de la part des membres du conseil communautaire, une délégation de pouvoir, les autorisant à signer les documents qui pourraient s'avérer nécessaires à l'accomplissement des formalités administratives, et à la réalisation des engagements en matière de gestion immobilière.

Jean Christian REY : Délégation de compétence du conseil communautaire au Bureau, dans le cadre des ventes immobilières. Je l'avais déjà évoqué au départ quand je m'étais présenté comme Président, dans le discours inaugural. D'ailleurs dans ce conseil, vous verrez la 30^e question, une vente d'un terrain qu'on a déjà vendu, mais il y avait une erreur de mots à l'intérieur – la délibération date du 12 avril et on la repasse le 11 octobre. L'entreprise a pu travailler en temps masqué sur un certain nombre de choses et donc on n'a pas perdu de temps, mais cela prend six mois avant de repasser sur un autre conseil d'agglomération, et pour éviter cela, on propose que le Bureau puisse, s'il y a besoin, vendre ou acheter un certain nombre de choses.

Je rappelle que c'est au conseil d'agglomération que tout se passe. Le Bureau n'existe pas (il ne s'est d'ailleurs jamais réuni puisque ce sont les VP et les CD qui se réunissent, mais jamais les 15 Vice-Présidents et le Président), pour donner la possibilité de le faire si jamais il y a eu une erreur manifeste et qu'il faut repasser une délibération rapidement sans perdre de temps.

Y a-t-il des questions sur cette délibération ? Il n'y en a pas. De toute façon, les décisions qui seraient à prendre dans ce Bureau seront évidemment informées en conseil d'agglomération, mais ce sera vraiment pour réparer des erreurs éventuelles.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

La question est adoptée. Je vous remercie.

Question n° 4

Rapporteur : Jean Christian REY

OBJET : Demande de levée de la clause d'inaliénabilité au profit de la commune de Tresques.

1°) Note synthétique de présentation :

Une parcelle cadastrée AK 677, située sur le site de l'ancien château d'eau à Tresques, et appartenant à la commune à la suite de la cession gratuite par l'ancien syndicat « Maison de l'Eau » en 2010, intéresse un administré qui souhaite l'acquérir.

Toutefois, cette parcelle d'une superficie d'environ 228 m², lors de sa cession gratuite par le syndicat au profit de la commune, fut grevée d'une clause d'inaliénabilité, empêchant toute vente assortie d'une plus-value, et ce pour une durée de 25 ans.

Aujourd'hui, la commune de Tresques nous fait savoir que Monsieur PRINZIVALLI souhaite acquérir cette parcelle, car elle se situe en voisinage direct de sa propriété.

La Communauté d'agglomération, s'étant substitué au syndicat, est désormais bénéficiaire de cette clause d'inaliénabilité, il appartient donc à son conseil de se prononcer sur sa volonté de renonciation à cette clause.

Tout en gardant à l'esprit que la commune de Tresques s'engage à vendre cette parcelle à un prix empêchant toute plus-value, et que cette parcelle n'a aujourd'hui plus aucun intérêt « communautaire », le château d'eau étant détruit.

Jean Christian REY : C'est un terrain qui jouxte un château d'eau dans la Maison de l'Eau qui nous a été transféré et que la commune de Tresques veut restituer au voisin. La délibération enlève donc le côté inaliénable pour pouvoir le vendre, sans que la commune ne puisse faire des bénéfices sur notre compte.

Y a-t-il des questions ? *[Pas de questions]*

Nous passons au vote.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

La question est adoptée.

Je vous remercie.

Question n° : 5

Rapporteur : Jean Christian REY

OBJET : Représentativité de l'agglomération au sein de la CleanTech Vallée1°) Note synthétique de présentation :

Il convient de procéder à la désignation d'un conseiller communautaire appelé à siéger au sein des différentes instances rattachées au développement économique et à l'emploi.

Ainsi, conformément aux statuts de la CleanTech Vallée, la Communauté d'agglomération est membre fondateur de l'association et doit donc désigner son représentant.

Il est proposé de désigner M. Patrick PALISSE.

Jean Christian REY : Patrick PALISSE est déjà présent sur cet organisme, il travaille beaucoup sur un certain nombre de sujets – on va bientôt avoir la thermographie aérienne d'ailleurs sur l'agglomération. On propose donc que ce soit Patrick qui soit désigné à la CleanTech Vallée.

Y a-t-il des questions ? [*Pas de questions*]

Nous passons au vote.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

Monsieur Patrick PALISSE est élu à l'unanimité.

Bravo Monsieur PALISSE, félicitations.

Question n° : 6

Rapporteur : Jean Christian REY

OBJET : Désignation des représentants de la commune de Laudun-L'Ardoise au sein de diverses commissions.1°) Note synthétique de présentation :

À la suite de modifications intervenues dans la composition du conseil municipal de Laudun-L'Ardoise, il convient de modifier, à la demande du maire, la représentation de cette commune dans plusieurs instances.

Sont proposées les modifications de désignations suivantes :

- À la commission des moyens généraux : Manon CROUSIER en complément de Patrick PANNETIER
- À la commission Eau et assainissement : Michel AGNEL en remplacement de Manon CROUSIER
- À la commission Environnement et Territoires : Mélina JOLI en remplacement de Jean-Claude MAGES
- À la commission Solidarités : Jocelyne MOSCATO en remplacement de Manon CROUSIER
- Au conseil de crèche de « l'île aux enfants » : Jocelyne MOSCATO en remplacement de Florian REYROLLE

D'autre part, le nombre de désignations étant inférieur à 30 membres, Manon CROUSIER est désignée en complément à la commission des moyens généraux.

Jean Christian REY : Question n° 6, désignation des représentants de la commune de Laudun-l'Ardoise au sein de diverses commissions :

- À la commission des Moyens généraux, Manon CROUSIER en remplacement de Patrick PANNETIER
- Attractivité économique, Manon CROUSIER en remplacement de Patricia CHENEL
- Commission Eau, Michel AGNEL en remplacement de Manon CROUSIER
- Commission Environnement et Territoires, Mélina JOLI en remplacement de Jean-Claude MAGES
- Commission Solidarités, Jocelyne MOSCATO en remplacement de Manon CROUSIER
- Au conseil de crèches « L'île aux Enfants », Jocelyne MOSCATO en remplacement de Florian REYROLLE
- À l'Office de Tourisme du Gard rhodanien, Aimeric NAVEZ en remplacement de Patricia CHENEL
- Au collège du Bosquet, Jessica ABATE en remplacement de Florian REYROLLE
- Au Parc Marcel-Boiteux, Manon CROUSIER en remplacement de Patrick PANNETIER.

Y a-t-il des questions ? Monsieur PANNETIER.

Patrick PANNETIER : Merci, Monsieur le Président. Le groupe « LAUDUN-L'ARDOISE POUR DEMAIN » ne peut pas accepter la demande de Monsieur le Maire et nous faisons une contre-proposition.

Sur les 6 conseillers communautaires de Laudun-l'Ardoise, notre groupe d'opposition en compte 3 : Madame CHENEL, Monsieur REYROLLE et Monsieur PANNETIER. Il faut

rajouter aussi un autre de l'opposition, Monsieur PÉCOUT. Vous comprendrez qu'il nous apparaît anormal qu'une participation dans les différentes commissions nous soit retirée sur un simple souhait.

Être dans une commission nécessite de la disponibilité. Ici, c'est simplement pour proposer des noms, pour empêcher les autres d'exister. La disponibilité est déjà un problème pour ces élus dans leur mandat local. Les différents présidents peuvent confirmer de notre disponibilité dans les commissions et de notre implication.

Monsieur le Président, nous voulons continuer à siéger dans ces commissions. Nous nous sommes engagés dans cette voie depuis 2018 pour certains d'entre nous. Permettez-nous de continuer à nous exprimer.

Mesdames et Messieurs les élus, il vous appartient à tous de voter et de faire le choix. Ce n'est pas que le problème de Laudun-l'Ardoise, c'est le problème de l'agglomération et de sa capacité à débattre et à proposer par l'intermédiaire de ses commissions.

Nous accepterons le vote des conseillers communautaires, mais si votre décision est de nous exclure de ces commissions, ce sera avec une grande déception que nous abandonnerons nos sièges.

Les propositions du groupe :

- À la commission des Moyens généraux : je tiens à rester à la commission des Moyens généraux où les sujets sont souvent liés à ma délégation RH et dialogue social ;
- À la commission Attractivité économique : nous pensons que Madame CHENEL, en ayant déjà participé à toutes les commissions, est en mesure d'apporter un plus par sa disponibilité et ses connaissances ;
- À la commission Environnement et Territoires : je vous laisserai choisir ;
- Au conseil de crèches : nous vous laisserons choisir aussi ;
- À l'Office de Tourisme du Gard rhodanien : si une personne possède les compétences, c'est Madame CHENEL. Sa connaissance et ses recherches ont montré à plusieurs reprises la nécessité qu'elle conserve son siège dans cette commission ;
- Au collège du Bosquet : Monsieur REYROLLE a participé à la commission et à la réunion du Bosquet. Son implication a été reconnue, ce n'est pas un acte de présence qu'on lui demande, mais des propositions et des actions. Il est et il a été au rendez-vous ;
- À la suppléance du PRAE : je peux laisser ma place, même si rester dans cette partie Économie et Entreprises me permettrait de mettre en application les métiers dans l'industrie et dans la logistique que j'ai eus à la sortie de mes 31 ans d'armée. De toute façon, le titulaire ne m'a jamais informé du bilan des différentes commissions. Je tiens à votre disposition, Monsieur le Président, un document où tout est inscrit, si vous le souhaitez.

Jean Christian REY : Merci, Monsieur PANNETIER. Y a-t-il d'autres interventions ? Monsieur PÉCOUT.

Philippe PÉCOUT : Merci, Monsieur le Président. Je serai bref, je m'inscris dans les propos de Patrick PANNETIER qui viennent d'être dits à l'instant. On nous propose ce soir de désigner de nouveaux représentants pour certaines commissions afin de représenter Laudun-l'Ardoise dans celles-ci.

Il y avait jusqu'alors des gens qui ont été élus lors des élections municipales il y a quelques mois, qui ont siégé dans ces commissions et qui ont représenté cette commune de façon, je crois, tout à fait légitime. Je ne sais pas sur quel fondement

aujourd'hui nous devons changer les choses, tout simplement parce qu'un nouveau groupe s'est constitué au sein du conseil municipal de Laudun-l'Ardoise. Les personnes qui siégeaient jusqu'alors dans ces commissions doivent y rester et évidemment je m'inscris pleinement dans ce soutien pour qu'elles continuent à y travailler. Merci.

Jean Christian REY : Merci. Y a-t-il d'autres prises de parole ? Oui ? Monsieur MAURIN.

Stéphane MAURIN : Bonsoir à tous, écoutez je suis Maire de Connaux, j'ai l'impression que c'est la soupe interne à Laudun-l'Ardoise. Je ne connais pas le fond des problèmes ni des sujets, donc je m'abstiendrai. Merci.

Jean Christian REY : Merci, Monsieur MAURIN. Pour répondre à votre question, il est d'usage en général, qu'il n'y ait pas deux propositions, on suit les propositions qui ont été données. À ma connaissance, c'est une première en termes d'organisation de commissions. Il n'y a pas d'autres interventions ?

Gérald MISSOUR : Sur le plan réglementaire et législatif, que dit le CGCT ou autres ?

Jean Christian REY : La seule chose qui vaille, c'est le vote qu'on fait. On ne s'est jamais immiscés dans les affaires internes aux communes. Les communes nous font passer les noms et on a toujours respecté, on n'a jamais eu 2... alors, je vais essayer de résumer par rapport à ce que j'ai noté. Il y a une proposition d'Yves CAZORLA, que vous avez tous sous les yeux (tout le monde l'a ?), et une contre-proposition vient d'être évoquée par Patrick PANNETIER, qui le maintient à la commission des Moyens généraux, Patricia CHENEL à la commission Attractivité économique (à la commission Eau et Assainissement, je ne l'ai pas noté, c'est donc la même proposition que celle sur le papier ? D'accord), pareil pour Environnement et Territoires, pareil pour la commission Solidarités, pareil pour le conseil de crèches. À l'Office de Tourisme, c'est Patricia CHENEL. Au collège du Bosquet, c'est Florian REYROLLE, et pareil pour Boiteux. C'est la proposition de Patrick PANNETIER.

Je vous propose qu'on mette aux voix.

Gérald MISSOUR : Personnellement, je voterai contre. Je vote pour que tout reste comme c'était, à partir du moment où nous n'avons pas de réglementation qui nous permette de faire autre chose. Ce n'est pas aller dans un sens ou dans l'autre, c'est de dire qu'il y a eu un vote, tel qu'il a été fait l'année dernière, donc je voterai contre la proposition de la question n° 6, pour respecter le vote qui a été fait l'année dernière. Si une réglementation permet de faire évoluer les choses, ma position peut-être évoluera, mais dans l'état actuel des choses, personnellement je voterai contre.

Jean Christian REY : On peut faire évoluer les choses en cours de mandat, mais en général, la pratique (jusqu'à maintenant en tout cas), quand dans un conseil municipal il y a une démission, un décès, il y a pour des raisons X et variées une impossibilité, la Maire nous apporte le nom, on le vote et cela passe, il n'y a pas de difficulté majeure sur ce sujet.

Gérald MISSOUR : Je comprends la position des uns et des autres au sein de Laudun-l'Ardoise, il n'y a pas de souci là-dessus.

Jean Christian REY : Monsieur VINCENT ?

Thierry VINCENT : Il y a une autre voie éventuellement, c'est le refus de vote, parce qu'au cas présent, en l'absence d'éléments clairs et réglementaires, pour ma part qui n'ai pas d'antériorité, je ne sais pas ce que je dois faire dans ce genre de situation. À ce sujet, est-ce que l'actuel Maire de Laudun souhaite apporter une précision ? Ce n'est pas un piège, c'est simplement s'il le souhaite.

Yves CAZORLA : J'allais demander, mais je te laissais finir. C'est un souhait de notre part, tout simplement parce que notre majorité, vous le savez, a évolué et il y a des commissions où on n'est absolument plus présents. C'est assez déroutant. Vous savez que la commission Moyens généraux est une commission très importante où on traite de budgets, et c'est quelque chose qui nous échappe complètement. En étant dans la majorité, en ayant une volonté de travailler en concertation avec l'agglomération, je crois qu'il nous fallait absolument y être.

Ce que je propose, c'est qu'on y soit. Après, on peut arranger comme on veut, mais le minimum est que la majorité de Laudun-l'Ardoise y soit. Je n'ai aucune objection qu'il y a d'autres personnes. On me demande un choix, je ne peux faire que le choix de mon équipe.

Jean Christian REY : Très bien. Frédéric me dit que la commission des Moyens généraux *a priori* n'est pas complète. Tu es sûr qu'elle n'est pas complète ? Donc il pourrait y en avoir un derrière, mais cela ne résout pas les autres.

Si vous voulez, bien sûr qu'on puisse la retirer de l'ordre du jour la question, ce n'est pas un problème. Mais si on la retire de l'ordre du jour, je vous préviens, dans un mois on ne représente pas la question, parce qu'à chaque fois qu'on va revenir en conseil d'agglomération, il va y avoir la même question. Soit on se met tous d'accord, si on la retire, on la retire et elle ne revient pas sur l'ordre du jour parce qu'on ne va pas refaire cela à chaque conseil d'agglomération. Soit on vote et on tranche, il n'y a pas 36 solutions. Mais si à chaque fois qu'on se réunit, dans l'ordre du jour... Parce que cela va arriver, on a déjà une autre commune qui nous a saisis pour une histoire interne. Là aujourd'hui, cela vient sur l'agglomération, je le regrette, mais... Si on la retire, cela ne change rien à la composition, mais il faut être sûr qu'au prochain conseil d'agglomération, cela ne revient pas à l'ordre du jour. On peut éventuellement, si j'ai bien compris, rajouter sur la commission des Moyens généraux un de plus, mais sur les autres, il n'y a pas moyen puisqu'elles sont pleines.

Bernard JULIER : Sur la petite enfance, il manquait trois quarts des personnes.

Jean Christian REY : Oui, mais celle-là ne pose pas de problème, ils ne demandent pas à la changer.

Bernard JULIER : Non, mais ce que je veux dire, c'est que dans beaucoup de commissions, j'ai regardé les comptes rendus, ce n'est jamais complet, il manque toujours du monde.

Jean Christian REY : Oui, mais cela n'a rien à voir avec la composition des commissions.

Yves CAZORLA : Juste une précision, il faut savoir que nous, pour fonctionner, il nous faut absolument y être. C'est tout ce qu'on demande, il nous faut y être.

Jean Christian REY : Oui, mais j'ai exactement la même demande de l'autre côté. Je ne veux pas m'immiscer dans les affaires de Laudun. À partir de là, je vous dis, sur la commission des Moyens généraux, il semblerait qu'il y ait une place, donc c'est jouable. Sur les autres, il y a 2 propositions.

Gérald MISSOUR : Est-ce qu'il n'y aurait pas une troisième solution qui serait de se mettre autour d'une table et de revoter la prochaine fois, puis de voir s'il y a possibilité, entre les deux groupes, de s'entendre pour aller vers une solution qui ne sera jamais la meilleure, ni pour l'un ni pour l'autre, mais au moins une solution.

Jean Christian REY : En tout cas, je n'ai pas envie qu'on parle des affaires de Laudun à chaque conseil d'agglomération, c'est sûr. Oui, Madame CHANTRY ?

Catherine CHANTRY : Bonsoir. *A priori*, Yves, c'est juste ce poste aux Moyens généraux qui t'importe ? Est-ce que tu peux accepter le reste parce que réglementairement, je pense qu'il faut respecter, ce sont des élus, quelle que soit la suite, ils sont à leur poste et je pense qu'il faut le respecter, avec cette ouverture qui est possible, que tu ailles aux Moyens généraux. Je pense que ce serait un bon équilibre et cela éviterait qu'on revienne là-dessus. Il faut vite que tu réfléchisses, mais je pense que c'est plus correct par rapport au respect des électeurs.

Yves CAZORLA : Les électeurs nous ont mis en majorité quand même. Même si aujourd'hui notre groupe a évolué, on est toujours majoritaire, il faut le savoir. Personnellement, ce que je veux simplement, c'est avoir des informations. Vous comprenez bien que dans un conseil municipal, dans une majorité, on a besoin de fonctionner et il faut que les informations arrivent. Les commissions c'est un bon moyen d'avoir des informations.

Je vous le dis encore une fois, je n'ai rien contre le fait qu'il y ait d'autres personnes, mais il faut absolument que nous, on ait des informations. Donc sur les Moyens généraux, c'est vrai que c'est la principale et on n'y est pas, depuis un moment, depuis quelques mois. Donc, cela pose des problèmes. Le Tourisme, c'est important aussi et on n'y est pas non plus alors que dans le Tourisme, si je regarde la composition, nous avons aujourd'hui deux membres de l'opposition de Laudun-l'Ardoise, dont un d'ailleurs que j'avais accepté de maintenir parce que je trouvais que c'était bien de le faire, mais aujourd'hui je ne peux pas dire « on n'en a pas du tout ».

Ma réflexion, elle est là, mais après si on en ajoute pour l'opposition de Laudun-l'Ardoise, je n'ai aucun problème là-dessus.

Jean Christian REY : Ce n'est pas ce qui est écrit aujourd'hui. Oui, Madame PIONNIER ?

Marie-Chantal PIONNIER : Je ne comprends pas. Ces personnes ont été désignées au moment de la mise en place de ces commissions et elles sont présentes. Je pense qu'elles représentent Laudun. Pourquoi les changer ?

Jean Christian REY : Oui, bien sûr. Ce que je vous propose (on ne va pas débattre de cela pendant toute la soirée), c'est de surseoir, mais on va revenir à la question

d'ici la fin du conseil d'agglomération. Ou bien il y a une solution qui apparaît, sinon on la mettra au vote. Donc il y a 4 possibilités :

- La première possibilité, c'est la délibération telle qu'elle est, ce qu'on va appeler la « Liste CAZORLA » ;
- La deuxième possibilité, c'est la même liste, sauf pour les deux premiers (où ils maintiennent PANNETIER, CHENEL) et les deux derniers où ils maintiennent CHENEL et REYROLLE (les deux avant-derniers) ; on va appeler cela la « Liste PANNETIER » ;
- La troisième possibilité, c'est « on ne fait rien du tout, on reste en l'état, mais on n'y revient pas » ;
- La quatrième possibilité, vu qu'à la commission des Moyens généraux il y a encore de la place, Manon CROUSIER pourrait intégrer la commission en plus, sans qu'on ne change rien à tout le reste. Cela conviendrait à Monsieur PANNETIER, cela conviendrait peut-être à Monsieur CAZORLA, vous y réfléchissez. Je vous propose qu'on avance...

Yves CAZORLA : Tu ne parles pas du Tourisme, on n'y est pas du tout, il y a deux membres de l'opposition quand même. Il faut aussi être cohérent.

Jean Christian REY : Yves, je vous propose que vous y réfléchissiez pendant quelques minutes et derrière, on passe au vote s'il n'y a pas de consensus. On fera un choix et chacun prendra ses responsabilités en votant la « Liste CAZORLA » ou la « Liste PANNETIER ». C'est bon ? On avance, donc on sursoit.

Vu comment cela se déroule, je proposerai peut-être un vote à bulletin secret.

Dans l'attente des quelques minutes avant qu'on nous dise s'il y a la lumière ou pas, je cherche mon cabinet des yeux, essayez d'aller trouver une urne, peut-être Pascal tu as une urne à la mairie de Chusclan ?

On sursoit pendant quelques minutes, pendant que Benoît TRICHOT nous rejoint.

Jean Christian REY : Olivier JOUVE...

Olivier JOUVE : Merci, Président. Il y a une question avant, non ?

Question n° 7

Rapporteur : Jean Christian REY

OBJET : Remplacement du représentant suppléant de la commune de Laudun-L'Ardoise au sein du Syndicat Mixte PRAE-Marcel Boiteux et du Syndicat Mixte PRAE Antoine Lavoisier

Il convient de procéder à la désignation d'un nouveau représentant, suppléant, au sein du syndicat mixte PRAE-Marcel Boiteux.

Ainsi, la Communauté d'agglomération dispose de 3 sièges au sein du syndicat mixte du PRAE Marcel Boiteux et de 3 sièges au sein du syndicat mixte Antoine Lavoisier. Il est aujourd'hui proposé de désigner un nouveau suppléant, dans chaque syndicat, en lieu et place de Monsieur Patrick PANNETIER.

Il est proposé de désigner en qualité de représentants suppléants de l'agglomération dans les syndicats mixtes du PRAE Marcel Boiteux et Antoine Lavoisier :

- Madame Manon CROUSIER*

Question n° : 8

Rapporteur : Olivier JOUVE

OBJET : Contrôle des branchements d'eaux usées dans le cadre des ventes immobilières1°) Note synthétique de présentation :

Par décision du Président en date du 18 mars 2020, le contrôle du branchement d'assainissement a été rendu obligatoire sur l'ensemble du territoire de la communauté d'agglomération.

Les services de la Préfecture ont considéré que cette décision était entachée d'irrégularités, aux motifs notamment que c'est une délibération et non une décision qui aurait dû être prise, et que la commission consultative des services publics locaux aurait dû donner un avis sur le règlement de service.

Afin de répondre à cette demande, il convient donc, de prendre une nouvelle délibération rendant obligatoire le contrôle de branchement en lieu et place de la décision n° 17/2021 et de présenter le règlement de service et sa mise à jour à la CCSPL.

Pour information le règlement fait également l'objet d'une délibération.

Olivier JOUVE : Question n° 8, il s'agit des contrôles des branchements d'eaux usées dans le cadre des ventes immobilières.

Il s'agit de voter ce soir ce contrôle qui nous permettra d'avoir un diagnostic de notre part, mais surtout pour le futur acquéreur d'avoir la conformité par rapport à son accès aux eaux usées.

Ce contrôle est valable 3 ans et il a un coût de 155 € HT.

Jean Christian REY : Y a-t-il des questions ? *[Pas de questions]*

Nous passons au vote.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

La question est adoptée.

Je vous remercie.

Question suivante sur la question du règlement de la régie communautaire de l'assainissement.

Question n° : 9

Rapporteur : Olivier JOUVE

OBJET : Mise à jour du règlement de service de la régie communautaire de l'assainissement collectif1°) Note synthétique de présentation :

La Communauté d'agglomération a délibéré le 16 décembre 2019 l'adoption d'un règlement de service pour sa régie communautaire de l'assainissement collectif. Ce règlement de service est entré en vigueur le 01/01/2020, date à laquelle la compétence Assainissement a été transférée à l'EPCI.

Par décision du Président en date du 18 mars 2020, le contrôle du branchement d'assainissement a été rendu obligatoire sur l'ensemble du territoire de la communauté d'agglomération.

Il convient donc de mettre à jour le règlement de service en conséquence.

Olivier JOUVE : Il s'agit d'intégrer ce contrôle et de le rentrer dans le règlement intérieur.

Jean Christian REY : Merci, Monsieur JOUVE.

Y a-t-il des questions ? [*Pas de questions*]

Nous passons au vote.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

La question est adoptée.

Je vous remercie.

Question suivante, Monsieur JOUVE, toujours.

Question n° : 10

Rapporteur : Olivier JOUVE

OBJET : Mise à jour du règlement de service de la régie communautaire de l'eau potable1°) Note synthétique de présentation :

La Communauté d'agglomération a délibéré le 16 décembre 2019 l'adoption d'un règlement de service pour sa régie communautaire de l'eau potable. Ce règlement de service est entré en vigueur le 01/01/2020, date à laquelle la compétence Eau potable a été transférée à l'EPCI.

Par décision du Président en date du 18 mars 2020, considérant que l'utilisation d'eau potable est destinée à la consommation humaine et non pour l'arrosage des végétaux alors que la ressource en eau s'appauvrit, il a été décidé de ne plus autoriser la création de compteurs de jardin (compteurs verts) ni le remplacement de tels compteurs qui tomberaient en panne.

Il convient donc de mettre à jour le règlement de service en conséquence.

Olivier JOUVE : Sur la mise à jour du règlement de service concernant l'eau potable. Il s'agit d'arrêter définitivement la vente de compteurs verts et de ne plus les remplacer, pour des soucis évidents d'économies d'eau et de ressources.

Jean Christian REY : Merci.

Y a-t-il des questions ? *[Pas de questions]*

Nous passons au vote.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

La question est adoptée.

Je vous remercie.

Question suivante, Monsieur JOUVE.

Question n° : 11

Rapporteur : Olivier JOUVE

OBJET : Reversement d'une subvention perçue à tort à la commune de Saint-Julien-de-Peyrolas1°) Note synthétique de présentation :

La Communauté d'agglomération a perçu une subvention d'un montant de 16 576.38 € dans le cadre de sa compétence eau et assainissement à propos du schéma directeur d'eau et d'assainissement de la Commune de Saint-Julien-de-Peyrolas. Cette subvention avait été attribuée à la Commune de Saint-Julien-de-Peyrolas en 2016.

Or, il s'avère que la Commune a payé ce schéma directeur sur son budget général, à la suite d'une erreur de matérielle de la part de la Trésorerie de Pont-Saint-Esprit, plutôt que sur son budget annexe eau / assainissement. Ainsi, malgré le transfert des compétences eau et assainissement à l'agglomération ainsi que les comptes associés, le budget général de la Commune a été grevé par la dépense relative au schéma directeur d'eau et d'assainissement, sans pour autant percevoir la recette correspondante en termes de subvention.

Il convient donc de régulariser cette situation et de reverser à la Commune de Saint-Julien-de-Peyrolas la somme de 16 576,38 €.

Olivier JOUVE : Il s'agit d'une subvention qui a été reçue par les services de l'agglomération. Il est demandé de rembourser la somme de 16 576,38 € sur le compte de Saint-Julien-de-Peyrolas, dans le cadre d'un schéma directeur.

Jean Christian REY : Merci. Pour les plus avertis, vous aurez remarqué qu'on l'avait déjà votée, mais qu'il y avait une erreur de somme, donc on repasse la même délibération avec la bonne somme, j'espère, cette fois-ci.

Y a-t-il des questions ? [*Pas de questions*]

Nous passons au vote.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

La question est adoptée.

Je vous remercie.

Question suivante, Monsieur JOUVE, toujours.

Question n° 12

Rapporteur : Michel COULLOMB

OBJET : Approbation du projet de Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien

1°) Note synthétique de présentation :

La Communauté d'agglomération du Gard rhodanien s'est engagée dans l'élaboration de son Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) par délibération n° 51-2018 du 26 mars 2018, complétée par une déclaration d'intention au 18 février 2020.

Le comité de pilotage de lancement a eu lieu le 25 septembre 2019.

L'agglomération s'est faite accompagnée par les bureaux d'études AD3E et MTDA pour la réalisation de son PCAET.

Le PCAET est un projet de développement durable qui vise à engager le territoire de l'agglomération vers la transition énergétique, en vue d'atténuer le changement climatique, le combattre efficacement et s'y adapter.

Le projet de PCAET se compose de différents documents :

- Le diagnostic territorial. Il vise à comprendre et analyser les enjeux territoriaux, en apportant une connaissance sur : les consommations par type d'énergie, les productions d'énergies renouvelables, les émissions de gaz à effet de serre, et la séquestration carbone, les émissions atmosphériques par secteur et l'impact sur la qualité de l'air, la vulnérabilité du territoire aux effets du changement climatique ;
- La stratégie territoriale. Elle traduit l'ambition du territoire notamment en termes de réduction des gaz à effet de serre, de réduction des consommations d'énergie et de production d'énergies renouvelables aux horizons 2026, 2023 et 2050 ;
- Le plan d'actions. Il se structure autour de 4 Ambitions :
 - ✓ Pour un territoire sobre en énergie
 - ✓ Pour un territoire plus vertueux
 - ✓ Pour un territoire préservé et résilient
 - ✓ Pour des collectivités éco-exemplaires

De 15 objectifs stratégiques et est composé de 50 fiches-actions.

Le plan d'actions est accompagné d'un dispositif de suivi et d'évaluation du PCAET. Il est composé d'un outil de suivi de l'avancée des actions et des indicateurs de suivi et de résultat, ainsi que d'un référentiel d'évaluation.

- Le livre blanc de la concertation. Ce document, facultatif, retrace l'ensemble des participations et des débats des différents ateliers thématiques de concertation.
- L'évaluation environnementale stratégique.

Conformément à l'article R229-54 du Code de l'environnement, ce projet de PCAET sera transmis pour avis au Préfet de Région Occitanie et à la Présidente de Région Occitanie qui auront un délai de deux mois pour nous envoyer leurs avis.

Le projet sera également transmis à l'Autorité environnementale qui dispose d'un délai de trois mois pour rendre son avis.

Une consultation publique du projet PCAET et des avis reçus sera ensuite mise en œuvre, par voie électronique, pour une durée de 30 jours.

Le projet de PCAET pourra alors être modifié, le cas échéant, pour tenir compte des différents avis émis.

À la suite de cette procédure, le projet de PCAET pourra être définitivement adopté en conseil communautaire.

Question présentée en Commission Collecte et Valorisation des déchets du 22 septembre 2021.

Jean Christian REY : Pour le Plan Climat Air Énergie qui nous a beaucoup occupés ces derniers temps, notamment sur son bilan qui nous explique que nous produisons 650 000 tonnes équivalent CO₂ sur notre territoire et qu'on en capte 65 000 tonnes seulement, donc cela nous donne la mesure du travail qui est devant nous pour arriver à la neutralité carbone en 2050. Monsieur COULLOMB.

Michel COULLOMB : Mesdames, Messieurs, bonsoir. Merci, Président. Je vais donc vous parler de ce fameux Plan Climat Air Énergie Territorial qui a demandé un certain nombre de séminaires, de réunions d'élus et de COPIL pour le mettre sur pied.

D'abord, il faut savoir que c'est un plan obligatoire, puisqu'il est fondé sur la Loi Énergie-Climat de novembre 2019 et de la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie 2019-2028, ceci pour ce qui concerne l'État, et pour ce qui concerne la Région Occitanie, elle-même a écrit dans son plan que pour un territoire bien plus vertueux, notre territoire devra être à énergie positive d'ici à 2050.

Le travail préparatoire pour ce PCAET a été fait en commun avec la Communauté de Communes de Remoulins Pont du Gard, pour éviter des frais supplémentaires et aujourd'hui, chacun s'est séparé, chacun a son propre Plan Climat Air Énergie.

Il s'agit de réduire la consommation d'énergie sur notre territoire, de réduire les émissions de gaz à effet de serre et d'augmenter la couverture de notre territoire en énergies renouvelables.

On voit bien que ce plan recoupe un peu toutes les compétences que la Communauté, qu'il s'agisse du transport, des déchets et bien entendu de l'économie, puisque la plupart de ces émissions sont liées à l'activité industrielle.

Finalement, le plan d'action qui est aujourd'hui proposé se structure autour de 4 grandes ambitions :

- Pour un territoire sobre en énergie
- Pour un territoire plus vertueux
- Pour un territoire préservé et résilient
- Pour des collectivités éco-exemplaires

Autour de ces ambitions, il y a des objectifs stratégiques et chacun de ces objectifs se décline en fiches-actions. Là, vous avez dû en avoir 50, mais il y en a une 51^e qui est intégrée dans le plan. Pour vous donner une idée d'un territoire sobre en énergie, cela veut dire, au point de vue des objectifs, se déplacer, transporter moins et mieux, vivre et travailler dans des bâtiments performants, coopérer avec les acteurs économiques du tertiaire et de l'industrie. Et ainsi de suite, pour un territoire plus vertueux, consommer et produire localement... je pense que tout le monde a vu ces documents.

Ce qui vous est proposé ce soir, c'est d'approuver le projet de PCAET. En effet, une fois qu'il aura été adopté, il sera soumis à l'autorité environnementale qui aura 3 mois pour rendre son avis, puis il y aura une consultation publique sur le PCAET, ceci pendant un mois. Enfin, bien sûr, le projet de PCAET sera alors, éventuellement modifié pour tenir compte des différents avis émis. À la suite de cette procédure un peu longue, le projet de PCAET pourra être adopté en conseil communautaire.

Je vous le dis, cela veut dire qu'il sera proposé à l'adoption, en conseil communautaire, après les modifications, les avis et autres, quelque part du côté du mois d'avril 2022. Le plan aura une durée de 6 ans et sera révisable au bout de 3 ans.

Jean Christian REY : Merci, Monsieur COULLOMB, le plan que vous avez en annexe, le gros document, est complètement raccord avec le projet de territoire, où en effet, l'environnement occupe une place majeure. D'ici le mois d'avril, ce sont les allers-retours avec l'État, c'est bien cela Monsieur COULLOMB ?

Michel COULLOMB : Oui, exactement.

Jean Christian REY : Y a-t-il des questions sur le PCAET ? Oui ?

Claire LAPEYRONIE : Bonsoir. Je voulais juste dire que c'était un projet ambitieux pour l'agglomération, cela a demandé beaucoup de travail, beaucoup de groupes de travail pilotés par Michel et je pense qu'on peut être fiers de ce projet. J'espère qu'il sera approuvé et ce qui est intéressant, ce sont les fiches-actions parce qu'un projet c'est bien, mais après il faut le mettre en œuvre. Je trouve que c'est une très bonne chose, donc je voulais le dire.

Jean Christian REY : Merci, Madame LAPEYRONIE, en effet je pense que c'est beaucoup de travail depuis plusieurs mois pour arriver à cela. Il y a eu non seulement le travail en commission, le travail des groupes de travail, mais il y a eu aussi des présentations en Conférence des Maires, donc je pense que maintenant, Michel COULLOMB connaît quasiment par cœur ce PCAET, mais il va falloir passer aussi en phase de réalisation, c'est extrêmement important, parce que ce que je disais tout à l'heure sur le travail qui est devant nous pour 2050, c'est tout de suite qu'il faut le lancer, donc plus tôt on aura voté le PCAET et plus tôt les actions pourront se mettre en place et avoir des financements, cela fera aussi l'objet de la question d'après, d'ailleurs.

Y a-t-il d'autres interventions ou d'autres questions ? [*Pas d'interventions*]

Nous passons au vote.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

Le PCAET est adopté à l'unanimité.

Monsieur Michel COULLOMB, félicitations.

Question suivante, Contrat d'Objectifs Territorial.

Question n° 13

Rapporteur : Michel COULLOMB

OBJET : Intention d'engagement de la Communauté d'agglomération dans un Contrat d'Objectifs Territorial (COT) avec l'ADEME

1°) Note synthétique de présentation :

L'ADEME propose un nouvel outil aux collectivités, ayant un CRTE sur leur périmètre, le Contrat d'Objectifs Territorial (COT).

Le COT est un appui pour renforcer le projet territorial de transition de l'agglomération, en s'inscrivant dans les politiques et stratégies déjà en place sur le territoire (PCAET, PLPDMA notamment).

Les grands principes de ce contrat sont de proposer :

- Une approche transversale, décloisonnant les thématiques, pour accompagner les politiques territoriales de transition écologique (climat-air-énergie et économie circulaire)
- Une démarche d'amélioration continue
- Un accompagnement des territoires volontaires pour engager ou renforcer une politique territoriale de transition énergétique et écologique

D'une durée pouvant aller jusqu'à 4 ans, le COT permet une enveloppe financière globalisée pour la mise en œuvre de la démarche, permettant l'atteinte des objectifs qui seront fixés à l'issue d'une période de diagnostic territorial, d'établissement de sa gouvernance transversale et de l'élaboration de son plan d'actions.

La Communauté d'agglomération du Gard rhodanien souhaite poursuivre son engagement dans la transition énergétique et écologique.

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver l'intention d'engagement dans ce nouveau contrat ADEME, le COT.

Question présentée à la Commission Collecte et Valorisation des déchets du 22 septembre 2021.

Michel COULLOMB : Le COT (c'est encore un sigle), cela signifie Contrat d'Objectifs territorial, cela a été présenté par l'ADEME à la Conférence des Maires.

Les principes de ce contrat, c'est de proposer très schématiquement une démarche d'accompagnement de notre Communauté, notamment dans la mise en œuvre précisément du Plan Climat Air Énergie Territorial, mais aussi du Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (le PLPDMA) et de nous subventionner – si on accepte le principe de ce COT, ensuite, il faudra qu'on signe la convention – c'est-à-dire que l'ADEME nous propose de nous financer un chargé de mission qui regardera, aussi bien dans le domaine du PCAET que dans le cadre du PLPDMA, tous les indicateurs de chaque action que l'on fait, ce qui permettra d'abord de mesurer vers où on va, si on s'occupe d'actions qui ont un intérêt ou un effet.

Si cet effet est positif, l'action restera, si telle ou telle action du PLPDMA ou du PCAET s'avère sans aucun intérêt, elle pourra être retirée. Tant que nous progresserons vers les objectifs proposés par l'État et la Région, avec cette espèce de contrôle de l'ADEME,

~~nous serons financés de façon~~ à pouvoir continuer à regarder de près nos différentes actions. C'est cela l'objectif du COT.

C'est finalement un appui qui nous est proposé et qui mérite qu'on ait une déclaration d'intention positive à son égard.

Jean Christian REY : Merci, Monsieur COULLOMB. Le COT nous amène également des financements, puisque la première année, on a 75 000 € tout de suite pour l'ingénierie – c'est important parce que l'ingénierie, quelquefois il y a des plans sans ingénierie financée – et 175 000 € sur les autres années, en fonction des délibérations qu'on va prendre.

Là aussi, j'insiste un peu sur le COT, mais ce n'était pas gagné d'avance. On a été éligibles parce qu'on a initié un certain nombre de choses sur les circuits courts, sur l'économie circulaire, sur le tourisme durable, sur la façon de travailler sur la ressource en eau, la protection sur le SCoT, il y a toute une série de choses qui ont été remarquées et c'est pour cela que le COT nous a été proposé, ce n'est pas anodin.

Y a-t-il d'autres interventions, des questions ?

[Pas de questions]

Nous passons au vote.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

La question est adoptée.

Je vous remercie.

Question suivante, Michel COULLOMB, sur l'EPCI et l'entente.

Question n° : 14

Rapporteur : Michel COULLOMB

OBJET : Signature d'une Entente des EPCI et Syndicats du Gard pour l'optimisation de la gestion et de l'élimination des déchets ménagers1°) Note synthétique de présentation :

Les établissements publics de coopération intercommunale du département du Gard se sont accordés le 27 avril 2021 lors d'une réunion à Uzès, pour créer une Entente visant à optimiser la gestion et l'élimination des déchets ménagers produits sur le territoire gardois.

En effet, au regard des lourdes conséquences financières pesant sur ces structures du fait de l'évolution, jusqu'en 2025, des taux de TGAP liés au traitement des ordures ménagères, et donc sur les difficultés à venir de financement de l'exercice de la compétence obligatoire de l'élimination des déchets ménagers, au regard des prescriptions du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets de la région Occitanie, il convient de trouver et mettre en œuvre toute synergie, organisation, mise en commun de moyens, pouvant générer des économies sur ce sujet.

Des efforts de communication envers la population pour développer tant le bon geste de tri, notamment au niveau des nouvelles filières soutenues par des éco-organismes, que la pratique du compostage individuel ou collectif, ainsi qu'autour de toute action pouvant diminuer la quantité de déchets ultimes à collecter et donc à traiter, sont également nécessaires et une action visant à harmoniser les modalités de collecte liées à ces nouvelles filières sur tout le département serait positive.

Les modalités de fonctionnement, et notamment celles de financement, de cette Entente, seront déterminées ultérieurement par les membres adhérents dans le cadre d'une convention spécifique.

Devant l'intérêt de l'agglomération du Gard rhodanien de siéger et d'être représentée au sein de cette Entente, il convient d'autoriser le Président à signer l'Entente des EPCI du Gard pour l'optimisation de la gestion et de l'élimination des déchets ménagers.

Question présentée à la commission Collecte et Valorisation des déchets du 22 septembre 2021.

Michel COULLOMB : Il s'agit d'autoriser le Président à signer une entente avec les EPCI et Syndicats du Gard, pour optimiser la gestion élimination des déchets ménagers (c'est le titre de la délibération).

Cette entente, qui était tout à fait improbable, s'est enfin matérialisée le 27 avril 2021, parce que chacun le sait, la collecte et le traitement des déchets, c'est quelque chose qui coûte très cher et en plus, dans les situations dans lesquelles on se trouve, vous savez bien que parfois, il y a des aberrations comme des transports en direction de Perpignan et autres plaisanteries de ce style.

On doit donc tous être collectivement satisfaits qu'il y ait cette proposition d'entente entre les EPCI et les Syndicats du Gard, nous permettant d'améliorer singulièrement notre système et surtout les coûts d'une part et tous les phénomènes polluants d'autre part.

C'est entente, pour l'instant, c'est une question de principe et, naturellement, ses modalités de fonctionnement comme son financement seront définies ultérieurement par les membres adhérents au travers d'une convention spécifique.

C'est donc quelque chose de très positif, je dis bravo au Président qui a œuvré dans ce dispositif de façon à ce qu'on y arrive, parce que cela fait longtemps qu'on cherche à fédérer les différents EPCI et syndicats en charge de ce domaine.

Jean Christian REY : Merci, Monsieur COULLOMB. Effectivement, la dernière fois, tu te rappelles Christophe, nous étions 6 à la commission départementale de coopération intercommunale à proposer de fusionner les syndicats, sur les 35 membres, c'était en 2014. Donc il a fallu attendre 7 ans. C'est vrai qu'aujourd'hui, c'est un moment un peu historique parce que toutes celles et ceux qui s'occupent d'ordures ménagères dans le département du Gard sont dans cette entente et on veut tous œuvrer dans le même sens. Ce n'est pas encore une gestion unique de tout le département en termes d'ordures ménagères, c'est une entente, c'est déjà un grand pas fait en avant. Et tout le monde est unanime, d'ailleurs Madame LAPEYRONIE, vous portez cette voix, unanime, pour qu'on puisse revoir quelques clauses du Schéma régional d'élimination des déchets. Ce sont des choses importantes. Tout le monde est d'accord cette fois-ci dans le Gard pour dire que la situation du Gard a des spécificités qu'il faut prendre en compte.

Voilà, cela a progressé et maintenant il faut espérer qu'on continue à avancer, prêcher dans le désert, finalement sept ans, mais cela avance.

Oui, c'est un moment un peu historique. Les premiers, on s'est réuni sous cette forme-là d'entente, souple, sans structure, sans financement, sans rien. C'est vraiment une entente où on se réunit, c'est beaucoup chez Christophe RIVAIN qu'on s'est réunis ces dernières semaines, la dernière réunion c'était le 28 juillet, je crois, où on a mis tout cela sur la table. Depuis le 28 juillet, beaucoup de collectivités ont déjà délibéré favorablement à cette entente, je pense qu'on est parmi les derniers à se réunir. En tout cas, je suis très heureux ce soir de vous proposer cette entente.

Y a-t-il des questions ? Vous connaissez la problématique des déchets. Pardon, Monsieur VINCENT.

Thierry VINCENT : Une question relative à la mise en œuvre de ladite entente. Selon vous, elle suppose à terme un organe supra syndicats et EPCI ?

Jean Christian REY : En tout cas, je l'espère. Je ne sais pas si elle le présuppose, mais en tout cas je l'espère. C'est évident aujourd'hui – j'en parlais il y a quelque temps – que la notion de département a été bâtie (c'était sous Napoléon) parce que chaque point du département était accessible à une journée de cheval. L'idée serait quand même qu'on puisse globalement traiter nos déchets à cet échelon, pour éviter qu'ils soient sur des routes et qu'ils prennent des chemins beaucoup plus éloignés. Si demain on était capable de passer à une structure qui regroupe tout le monde, on ferait des économies d'échelle, on aurait les capacités pour créer les équipements nécessaires, on serait beaucoup plus puissants et on pourrait aussi, pallier des situations de monopole qui existent aujourd'hui et pour lesquelles on souffre toutes et tous. Je vous en prie.

Thierry VINCENT : En fait, vous avez évoqué les questions d'économie d'échelle, mais c'est un petit peu ce à quoi je faisais allusion. L'inquiétude est que soit créée une

structure supplémentaire avec un coût de fonctionnement à part, qui ne trouve pas ses sources de financement ailleurs que dans une fiscalité ou des transferts.

Jean Christian REY : Sur les ordures ménagères, il y a très peu de chances, c'est même légalement impossible, ce n'est pas au fiscaliste que vous êtes que je vais apprendre cela, mais les ordures ménagères, la totalité de ce qui est prélevé ne peut servir que ce qui est autour des ordures ménagères. Donc on ne peut pas faire autre chose avec cela. Donc le service (ou la taxe ou la redevance) équilibre les dépenses. Donc aujourd'hui – mais on n'y est pas, c'est une entente, il ne faut pas effrayer celles et ceux qui sont dans l'entente, parce qu'il y en a qui ne veulent pas entendre parler de fusion ou de choses comme cela – j'espère qu'on arrivera à une structure qui sera suffisamment grande. Mais cela sera des structures que nous ne porterions plus, ce sont des vases communicants, il ne peut pas y avoir d'empilage.

Y a-t-il d'autres interventions ? Nous passons donc au vote. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? L'entente est validée.

Jean Christian REY : On revient à la question n° 6. Après ce temps propice à la discussion, il n'y a plus qu'un point d'achoppement, c'est sur la commission Tourisme. On oublie la délibération jusqu'à maintenant, la seule chose sur laquelle on nous demande de nous positionner, ce n'est plus une liste, c'est la proposition d'Yves CAZORLA de désigner Aimeric NAVEZ en remplacement de Patricia CHENEL sur l'Office de Tourisme Gard rhodanien et la proposition de Patrick PANNETIER, c'est de laisser Patricia CHENEL. Monsieur CAZORLA ?

Yves CAZORLA : Juste pour dire un mot, j'ai fait la démarche d'aller voir mes collègues, on s'est entendus sur l'ensemble, sauf sur celle-là. Je vous ai dit tout à l'heure, cette commission, il faut le savoir, il y a déjà 2 membres de l'opposition de Laudun-l'Ardoise et personne de la majorité. C'est pour cela que sur celle-là, c'est plus difficile de lâcher. Je pense qu'il nous faut un représentant, il y a l'opposition qui est déjà représentée et ce serait logique et cohérent que la majorité y soit aussi.

Jean Christian REY : Je vous propose déjà de voter ce qui fait consensus :

- A à la commission des Moyens généraux (vous m'écoutez tous les deux, que je ne dise pas de bêtises, on laisse Patrick PANNETIER et Madame CROUSIER sera rajoutée parce qu'il y a une place ;
 - À la commission Attractivité économique, on laisse Patricia CHENEL ;
 - Sur l'Eau et l'Assainissement, Michel AGNEL remplace Manon CROUSIER ;
 - Sur l'Environnement et Territoires, Méлина JOLI remplace Jean-Claude MAGES ;
 - Sur la commission des Solidarités, Jocelyne MOSCATO remplace Manon CROUSIER ;
 - Au conseil de crèches de L'île aux Enfants, Jocelyne MOSCATO remplace Florian REYROLLE ;
 - Au collège du Bosquet, c'est Florian REYROLLE qui reste ;
 - Au PRAE Marcel-Boiteux, c'est Manon CROUSIER qui remplace Patrick PANNETIER.
- Sur cette liste, tout le monde est d'accord ? Je vous propose de la mettre aux voix.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

Abstentions : PIONNIER, CHAPUIS, MORIN, MISSOUR, MARTIN, POMMIER, FORGEROU, SALAU.

La question est adoptée.

Ensuite, Yves CAZORLA propose Monsieur NAVEZ et Patrick PANNETIER propose Patricia CHENEL. Tout le monde a des papiers ? Personne ne bouge, on passera devant vous avec l'urne.

Liste PANNETIER/CHENEL – Liste CAZORLA/NAVEZ. C'est clair pour tout le monde ? Qui a dit non ? Je redis pour Nathalie : on ne se positionne que sur l'Office de Tourisme du Gard rhodanien : Yves CAZORLA souhaite Monsieur NAVEZ et Patrick PANNETIER propose Madame CHENEL.

Est-ce que cette fois-ci c'est clair pour tout le monde ? Ceux qui ont des procurations doivent voter deux fois. Tout le monde a des papiers ? Il y a aussi les parapheurs qui circulent pour signer les PV, j'ai oublié de vous le dire.

Si vous avez des procurations, votez 2 fois.

[Le vote a lieu]

Qui est la benjamine ou le benjamin ? Jennifer et Benoît. Vous videz, vous comptez, vous annoncez.

Stéphane MAURIN : Monsieur le Président, comme évoqué, je ne participe pas au vote, donc il manquera une voix.

Jean Christian REY : 73 bulletins, allez-y : Patricia CHENEL, CHENEL, abstention, NAVEZ, CHENEL, CHENEL, NAVEZ, CHENEL, CHENEL, CHENEL, CHENEL, CHENEL, blanc, CHENEL, blanc, NAVEZ, NAVEZ, CHENEL, CHENEL, CHENEL, blanc, NAVEZ, CHENEL, CHENEL, NAVEZ, blanc, blanc, blanc, CHENEL, CHENEL, nul, CHENEL, CAZORLA...

J'avais dit « Liste CAZORLA », on va peut-être le compter avec NAVEZ, si cela va à tout le monde : CHENEL, CHENEL, CHENEL, CHENEL, CHENEL, blanc, blanc, blanc (ou nul), CHENEL, CHENEL, NAVEZ, CHENEL, blanc, CHENEL, NAVEZ, CHENEL, CHENEL, NAVEZ, CHENEL, blanc, CAZORLA-NAVEZ, NAVEZ, NAVEZ, CHENEL, CHENEL, PANNETIER, NAVEZ, CHENEL, CHENEL, NAVEZ, blanc, CHENEL, CHENEL, CHENEL, NAVEZ, CHENEL, NAVEZ, CHENEL, blanc, NAVEZ et blanc.

On est à 40 pour CHENEL, c'est cela ?

Pour NAVEZ, je suis à 18.

Pour les blancs ou nuls, j'en ai 15.

Tout le monde valide ?

73 votants, 73 exprimés, 15 blancs ou nuls. 18 pour NAVEZ et 40 pour CHENEL.

C'est CHENEL qui sera à la commission du Tourisme, en plus de toutes celles et ceux qu'on a dit tout à l'heure.

On reprend le cours normal, Monsieur COULLOMB, question sur la subvention sur les biodéchets... Pardon, excusez-moi, Madame CHENEL.

Patricia CHENEL : Au-delà du vote et de l'expression qui est à mon avantage, je voudrais seulement dire que je continuerai ce que j'ai fait depuis que je suis à la commission Tourisme, c'est-à-dire y travailler en relation avec l'équipe du Tourisme et avec le Vice-Président TRICHOT. C'est l'essentiel, notamment sur Laudun, un potentiel de développement sur le tourisme, sur lequel nous avons déjà travaillé et c'est à cela que je m'attacherai, uniquement à cela.

Jean Christian REY : Merci, Madame CHENEL. Monsieur CAZORLA.

Yves CAZORLA : Merci, Monsieur le Président. Je trouve un peu dommage ce vote et surtout l'attitude de l'opposition de Laudun-l'Ardoise. Tout à l'heure, on parlait de représentation, de représentativité de chaque groupe et je note que sur ce point-là du Tourisme, cela ne s'applique pas pour eux. Je suis allé vers eux pour proposer quelque chose, simplement au niveau du Tourisme, je vous l'ai dit tout à l'heure, 2 membres de l'opposition sont présents, 0 de la majorité.

J'en proposais juste un, il faut que vous le sachiez, il n'y a pas de cohérence dans le vote qui vient d'être fait.

Jean Christian REY : Merci. À vous, Monsieur COULLOMB, question n° 15.

Question n° : 15

Rapporteur : Monsieur Michel COULLOMB

OBJET : Demande de subvention auprès de l'ADEME et de la Région Occitanie dans le cadre de l'appel à projet « Généraliser le tri à la source des biodéchets en Occitanie » - ADEME et Région Occitanie

1°) Note synthétique de présentation :

L'agglomération du Gard rhodanien s'est engagée par délibération en date du 12 octobre 2020 dans la réalisation et le suivi du plan local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA).

Dans le cadre de ce plan, l'agglomération s'est engagée sur plusieurs actions relatives au tri à la source des biodéchets dont les suivantes peuvent être co-financés par l'ADEME et la Région Occitanie :

- Étudier la collecte et la valorisation des biodéchets ;
- Déployer le compostage collectif ;
- Proposer un service de broyage des déchets verts.

L'ADEME et la Région Occitanie ont choisi de s'associer pour lancer conjointement un appel à projet visant à renforcer et développer les pratiques de tri à la source des déchets alimentaires (collecte séparée et gestion de proximité), encourager la gestion de proximité des déchets verts et impulser un changement de pratiques vis-à-vis de cette ressource sur le territoire régional. C'est l'appel à projet « Généraliser le tri à la source des biodéchets en Occitanie ».

Compte tenu du cahier des charges de l'appel à projets de l'ADEME et de la Région, il est proposé de pouvoir candidater à l'appel à projets avec les actions suivantes regroupées sous l'intitulé « Étude et mise en œuvre de solutions pour le tri à la source des biodéchets sur l'agglomération du Gard rhodanien » :

- Étudier la collecte et la valorisation des biodéchets (gros producteurs, ménages habitants en centre-ville...) ;
- Proposer un service de broyage des déchets verts ;
- Déployer le compostage collectif.

Les perspectives de financement sont de 70 % pour les études, de 55 % sur certains équipements et de 50 à 70 % sur l'animation et la communication.

Le Planning prévisionnel de réalisation des opérations est le suivant :

- Réalisation du schéma sur la gestion des biodéchets : fin 2021 / début 2022 ;
- Déploiement du compostage collectif : en cours et à venir ;
- Mise en place du service broyage des déchets verts : première expérimentation fin 2021.

La réalisation du schéma de gestion des biodéchets est estimé à 35 k€ HT. Le montant des autres opérations ne pourra définitivement être précisé qu'après la phase de consultation des entreprises.

Michel COULLOMB : Après ce long intermède, me voilà à nouveau face à vous pour vous parler d'une demande de subvention dans le cadre de la gestion des biodéchets.

Au passage, j'ai entendu tout à l'heure quelqu'un se demandait (c'est normal, il y a trop de sigles) ce qu'était l'ADEME : Agence De l'Environnement et la Maîtrise de l'Énergie.

Il s'agit donc là d'autoriser le Président à demander une subvention dans le cadre de la gestion des biodéchets. Tout cela rentre globalement bien sûr, à la fois dans le domaine du traitement dont la vice-présidence est assurée par Laurent NADAL et la mienne, puisqu'il s'agit d'étudier la collecte et la valorisation des biodéchets, de déployer le compostage collectif et de proposer un service de broyage des déchets verts. Tout cela est déjà plus ou moins en route.

Ce qui est en route, c'est le service de broyage des déchets verts, on a regardé ce matin l'attribution d'un marché pour un broyage de déchets verts collectifs, c'est-à-dire qu'il se déplacera dans les communes ou groupements de communes qui en feront la demande et qui pourront mettre un terrain à disposition la semaine qui précédera l'intervention. Les individus pourront faire un gros tas de leurs déchets verts et ensuite le broyeur viendra broyer tout cela et le broyage sera distribué aux citoyens (ou les mairies pourront le garder pour leurs espaces verts) et s'il en reste, le broyant sera amené à la déchetterie de Saint-Nazaire. Voilà pour le broyage.

Pour le compostage collectif, vous le savez, c'est en route, on en a 35 et il va y en avoir encore 2 ou 3 avant la fin de l'année, qui sont installés dans les différentes communes. En revanche, il faut étudier désormais la collecte et la valorisation des biodéchets. Ce qui est plus ou moins prévu, ce sont des perspectives de financement : 70 % pour les études, 55 % sur certains équipements, 50 à 70 % sur l'animation et la communication. À ce stade, il faut qu'on fasse ce schéma des biodéchets, dont l'étude est estimée à environ 35 000 €.

Pour le reste, les sommes vous seront communiquées au fur et à mesure. Naturellement, il faut qu'on demande ces subventions, faute de quoi cela va encore grever le budget de la Communauté, donc je ne pense pas que l'affaire de demander des subventions pose beaucoup de questions.

Jean Christian REY : Merci, Monsieur COULLOMB.

Y a-t-il des questions ? *[Pas de questions]*

Nous passons au vote.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

La question est adoptée.

Je vous remercie.

Question suivante, la TOM sur l'exonération des locaux à usage industriel. Monsieur COULLOMB.

Question n° : 16

Rapporteur : Michel COULLOMB

OBJET : Taxe d'enlèvement des ordures ménagères : exonération des locaux à usage industriel et des locaux commerciaux.1°) Note synthétique de présentation :

L'article 1521-III du Code général des impôts permet aux groupements de communes qui ont instauré la taxe d'enlèvement des ordures ménagères de déterminer annuellement les cas où les locaux à usage industriel et les locaux commerciaux peuvent être exonérés.

Il est demandé au conseil communautaire d'exonérer de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères les locaux à usage industriel et les locaux commerciaux qui ont mis en place leur propre service de collecte des ordures ménagères ou qui ne bénéficient pas de conteneurs à ordures ménagères, figurant sur la liste ci-après.

Michel COULLOMB : Il est demandé au conseil communautaire d'exonérer de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères les locaux à usage industriel ou commercial qui ont mis en place leur propre service de collecte ou qui ne bénéficient pas de conteneurs. Pour les gens qui ont mis leur propre service de collecte, on demande une copie du contrat ou une déclaration sur l'honneur.

In fine, il vous est proposé d'exonérer toute une série d'organismes dont la liste figure sur la délibération. Cette disposition est prise annuellement et bien entendu, si dans les semaines qui viennent, il convenait d'ajouter quelqu'un ou d'exclure un malfaisant, cela restera possible.

Jean Christian REY : Merci, Monsieur COULLOMB.

Y a-t-il des questions ? [*Pas de questions*]

Nous passons au vote.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

La question est adoptée.

Je vous remercie.

Question suivante, Monsieur NADAL, sur le rapport d'activité 2020 de la gestion des déchets, prévention et gestion.

Question n° : 17

Rapporteur : Laurent NADAL

OBJET : Rapport d'activité 2020 sur le service de Prévention et de Gestion des déchets (compétence Traitement)1°) Note synthétique de présentation :

Le rapport d'activité concernant la compétence traitement pour l'année 2020 est présenté au conseil communautaire. Les événements marquants sont :

- La crise sanitaire avec ses conséquences :
 - Augmentation des tonnages OMR et emballages,
 - Fermeture du parc des déchetteries excepté Saint Nazaire et Saint Laurent des Arbres durant le 1^{er} confinement,
 - Difficulté avec la collecte du verre au cours du 1^{er} déconfinement,
- Pour les déchetteries :
 - Fin de la tranche II de réhabilitation conformément au schéma directeur,
 - Mise en place de la filière pour le plâtre,
- Démarrage de la phase opérationnelle de la Redevance incitative :
 - Embauche de la chargée de missions,
 - Attribution des marchés d'enquête / distribution et de fourniture des bacs,
- Lancement du Plan local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA).

Les principaux indicateurs techniques pour les ordures ménagères et assimilés (Ordures ménagères + emballages + verre + papiers) sont les suivants :

Flux	Tonnages 2020	Ratio 2020	Ratio 2019	Écart 2019/2020
OMR	20 470	277	275	+ 0,7 %
Emballages	2 050	21,5	19,9	+ 8 %
Papiers	922	12,5	13,6	- 8 %
Verre	2 290	31	29,9	+ 3,7 %

5 916 tonnes de produits valorisables sont présentes dans les ordures ménagères. Les indicateurs techniques pour les déchetteries sont :

Flux	Tonnages 2020	Tonnages 2019	Écart 2019/2020
Déchets non dangereux	29 471	31 054	- 5 %
<i>dont gravats</i>	9 843	10 625	- 7 %
<i>dont végétaux</i>	9 306	9 573	- 3 %
D3E	637	650	- 2 %
DDS (filère REP)	58,7	44	+ 33 %
DDS (hors périmètre)	80,9	104	- 22 %
DEA (mobilier)	1 225	1 248	- 2 %
Textiles	202	306	- 34 %

250 000 apporteurs ont été comptabilisés en 2020 sur les déchetteries.

Le taux de valorisation des déchets ménagers et assimilés est de 55 %, permettant d'atteindre l'objectif fixé par le CODEC.

Question présentée à la commission Collecte et Valorisation des déchets du 22 septembre 2021.

Laurent NADAL : Bonsoir à toutes et à tous. Dans les installations de traitement, il y a un quai de transfert est exploité à Saint-Nazaire pour accueillir les deux flux d'ordures ménagères et des emballages jaunes. Nous avons aussi 10 déchetteries sur le territoire (Connaux, Cornillon, Saint-Julien-de-Peyrolas, Saint-Nazaire, Pont-Saint-Esprit, Chusclan, Saint-Marcel-de-Careiret, Laudun, Lirac et Saint-Laurent-des-Arbres).

Sur le devenir de tous ces déchets, les ordures ménagères résiduelles (tout ce qui est poubelles grises) transitent par le quai de transfert de Saint-Nazaire, acheminés vers les installations de stockage de SUEZ pour l'enfouissement ou vers les unités de valorisation énergétique (UVE), situées dans le sud du Gard et exploitées par VEOLIA à Nîmes et, comme on l'a dit tout à l'heure, parfois plus loin à Toulouse, en Haute-Garonne.

L'évacuation est assurée par l'entreprise MAUFFREY, sauf pour les rotations sur Toulouse, pour lesquelles VEOLIA est en charge de ces transports.

Concernant la collecte sélective (les poubelles jaunes), les emballages sont recyclés vers les centres de tri de PAPREC à Nîmes et la totalité de la collecte sélective subit une rupture de charge à Saint-Nazaire, avant d'être évacuée par MAUFFREY au centre de tri.

L'ensemble des papiers graphiques est trié et conditionné au centre de PAPREC à Pujaut, avec un tri sommaire étant donné la bonne qualité du gisement. Le verre est collecté aux points d'apport volontaire et acheminé directement à la Verrerie du Languedoc à Vergèze.

Les indicateurs techniques, pour les déchetteries. Cette année, à la déchetterie de Connaux, on a eu 4 948 tonnes avec le plus gros gisement (les gravats), pour plus de 2 tonnes. On a eu une baisse de moins 12 % par rapport à l'année dernière. Pour Cornillon, le tonnage global est de 1 334 tonnes, là aussi le tonnage le plus important pour cette déchetterie, ce sont les gravats (436 tonnes). À Saint-Nazaire, pour les 6 897 tonnes, avec là, les végétaux qui remportent la palme avec plus de 3 tonnes apportées. À Saint-Julien-de-Peyrolas, 1 879 tonnes (là aussi, les végétaux font partie des plus gros tonnages, avec 561 tonnes). À Pont-Saint-Esprit, 3 617 tonnes (le tonnage le plus important, les gravats avec plus d'une tonne). À Chusclan, 1 350 tonnes (là aussi les gravats sont importants avec 479 tonnes). Saint-Marcel-de-Careiret, 1 484 tonnes (là aussi, gravats le plus important avec 465 tonnes). À Laudun, 2 623 tonnes (les végétaux, avec 1 118 tonnes). À Lirac, pareil, 2 044 tonnes (là aussi, les gravats représentent le tonnage le plus important avec 804 tonnes) et enfin Saint-Laurent-des-Arbres, 3 295 tonnes et là aussi, gravats amenés par les entreprises ou les gens de l'agglomération.

Pour les déchetteries, le point marquant, cela a été une année particulière avec le COVID, où seules les déchetteries de Saint-Nazaire et de Saint-Laurent-des-Arbres sont restées ouvertes durant le premier confinement, pour les services communaux et les entreprises. Les principaux flux collectés restent bien sûr les gravats et les végétaux. Ces déchets sont dans un premier temps amenés par les artisans et les mairies lors du premier confinement. Ensuite, par les particuliers lors du premier déconfinement, où on a eu quand même un afflux très important aux déchetteries, et je pense que le personnel a vraiment assuré de ce côté-là, je tenais à les remercier.

Le taux d'enfouissement a légèrement baissé, passant de 21 au lieu de 22 par rapport à l'année dernière. La période de forte fréquentation n'a pas eu d'effet négatif lors des apports importants réalisés lors du premier déconfinement.

Pour ce qui concerne les végétaux – Michel en a parlé tout à l'heure – on a sur le tonnage des végétaux broyés sur la plate-forme de Saint-Nazaire plus de 5 567 tonnes, avec une légère augmentation de 1 % par rapport à l'année dernière. Cette augmentation s'explique par le maintien de l'ouverture de Saint-Nazaire pendant le premier confinement pour les entreprises munies d'une vignette et les mairies.

Les végétaux broyés suivent deux filières : la plate-forme de compostage du Sabre, où il y a plus d'une tonne (1,38) qui est amenée vers le Sabre, avec plus de 78 % par rapport à l'année dernière. Il faut féliciter le délégataire. Je pense que là, on a rattrapé pas mal de choses ; la plate-forme de compostage d'Alcyon à Bollène où, là aussi, les broyés sont amenés.

En plus de ce flux de broyés qui vient de Saint-Nazaire, il faut rajouter tout ce qui part directement des déchetteries : à Chusclan, il y a 334 tonnes, à Laudun, plus de 1 118 tonnes, à Lirac 577 tonnes, à Pont-Saint-Esprit 719 tonnes et à Saint-Laurent-des-Arbres 985 tonnes, ce qui fait une production de végétaux sur le territoire de 9 306 tonnes, en diminution de 3 % par rapport à l'année dernière (la baisse s'explique principalement par la fermeture de la majorité des installations durant les 8 semaines de confinement ; on voit que c'est un peu pareil que l'année dernière, même s'il y a une diminution de 3 %).

Les déchets d'équipements électriques et électroménagers (les D3E) : on note une baisse de 2 % du gisement collecté pour les raisons identiques à celles que j'ai indiquées tout à l'heure. Il y a quand même plus de 98 000 appareils électriques et électroniques qui ont été collectés et valorisés et Saint-Nazaire récupère le plus important tonnage, grâce à la présence de la benne de massification pour les appareils

hors froid. Le ratio de la collecte est de 8,9 kg par habitant et par an, au-dessus de la performance départementale de 2019 qui elle est de 7,3 kg par habitant et par an et régionale qui est de 7,1 kg par habitant et par an.

Les DDS (les déchets diffus spécifiques, c'est-à-dire les produits chimiques) : 59 tonnes collectées par les EcoDDS, plus 34 % par rapport à l'année dernière et 81 tonnes collectées par TRIADIS, une baisse de 22 % par rapport à l'année dernière, mais par contre, pour la quatrième année consécutive, le tonnage des déchets dangereux hors filière dépasse celui des déchets du périmètre EcoDDS. Il faut savoir que l'EcoDDS, c'est gratuit, mais tout ce qui est traité par TRIADIS, c'est payant. Il y a donc 84,4 tonnes de piles et d'accumulateurs qui ont été collectés *via* les déchetteries, soit une baisse de 12 % par rapport à l'année dernière. L'évacuation se fait dans le cadre de la convention passée avec COREPILE, qui est une éco-organisme qui a sous-traité la collecte à PAPREC.

Pour les DEA (déchets d'éléments d'ameublement), le tonnage global s'élève à 1 225 tonnes (moins 2 % par rapport à l'année dernière). Les DEA sont collectés suivant une filière de recyclage ou de valorisation énergétique (cela dépend de leur état) : fabrication de combustibles, solides ou de récupération.

Les textiles, il y a eu 202 tonnes de textiles et de chaussures qui ont été collectées par le Relais de Provence, soit une baisse de 34 % par rapport à 2019. Le collecteur a suspendu sa prestation durant le premier confinement, l'agglomération a donc communiqué auprès des maires et des administrés afin d'éviter que les gens continuent à amener des vêtements aux apports volontaires, en les gardant plutôt chez eux.

Le ratio de collecte est de 2,7 kg par habitant et par an (ce qui est moins bien par rapport à la Région, qui est de 3,6 et de 2,8 pour le Gard). 60 % de ces textiles sont destinés à la revente et 40 % destinés au recyclage ou à la valorisation énergétique. Pour rappel, le gisement de textiles mis sur le marché est de 9,5 kg par an et par habitant.

Le traitement des ordures ménagères et assimilés (les OMA) : les ordures ménagères résiduelles, les poubelles grises. Le tonnage réceptionné est transféré, c'est 20 470 tonnes hors déchets de balayuses, avec les répartitions suivantes :

- 16 085 tonnes enfouies à Bellegarde
- 3 407 tonnes incinérées à Nîmes
- 9 067 tonnes incinérées à Toulouse

ce qui fait un ratio de 277 kg par habitant et par an.

Les déchets de balayuses (les 277 tonnes qui restent) sont des déchets ramassés lors des opérations de balayage et de nettoyage sur la voie publique. Ils sont composés de sable, de cailloux, de mégots, d'hydrocarbures, de déchets divers (plastique, papier, masques). Ils sont principalement enfouis.

Le ratio de l'agglomération est à nouveau inférieur à la moyenne départementale : 285 kg par habitant et par an.

Pour les emballages ménagers recyclables (les EMR, sacs jaunes/bacs jaunes), l'ensemble des emballages hors verre et hors papier sont réceptionnés au quai de transfert de Saint-Nazaire, ils sont évacués après par des semi-FMA jusqu'au centre de tri de Nîmes.

Les résultats sont les suivants pour cette année :

- Le tonnage entrant est de 2050 tonnes et on a eu un taux de refus de 22,6 ;
- La performance de collecte hors refus est de 21,5 kg par habitant et par an, soit une hausse de 8 % par rapport à 2019. En 2019, on était à 19,9 kg par habitant et par an. On note donc une forte amélioration sur le tri dans les sacs jaunes.

Par contre, la qualité des emballages se dégrade à nouveau avec l'augmentation du taux de refus, qui atteint 22,6 %. Cette année, c'est 5 % de plus que 2019. Il sera nécessaire de prévoir des actions de communication avec l'intervention des ambassadeurs du tri chez les habitants. Cette communication est essentielle en cette période de mise en place de la redevance incitative. Pour information, 3 828 tonnes d'emballages sont encore présentes dans les ordures ménagères résiduelles (dans les bacs gris).

Les papiers graphiques, on a un tonnage de 922 tonnes. Cela continue à baisser. La crise COVID a amplifié la baisse du tonnage des papiers avec une chute des ventes de journaux/magazines et la consommation moins importante des ramettes de papier dans les bureaux en raison du télétravail (cela fait partie des raisons pour lesquelles on a collecté un peu moins de papiers).

Le ratio atteint est de 12,5 kg par habitant et par an en 2020, bien en dessous de la performance départementale qui est de 17,6 kg par habitant et par an et de l'Occitanie, avec 20,2.

Pour information, il y a 983 tonnes de papiers qui sont encore présentes dans les ordures ménagères résiduelles.

Pour le verre, il est connecté directement et transféré par la Verrerie du Languedoc à Vergèze. Le tonnage cette année s'est élevé à 2 290 tonnes. Pour le premier confinement, l'agglomération avec le collecteur VIAL a répondu à la demande du verrier afin de continuer la collecte et pouvoir maintenir en activité les fours de Vergèze. Par contre, la saison estivale a été plus compliquée, voire catastrophique, avec une augmentation conséquente des tonnages que le prestataire a eu beaucoup de mal à gérer.

Beaucoup de communes se sont plaintes sur le ramassage des verres. On a fait ce qu'on a pu, mais cela a été vraiment compliqué, ils n'arrivaient pas à trouver de chauffeurs-ripeurs, c'était une période assez mouvementée.

L'agglomération n'a pas été récompensée par ses efforts car le verrier a pris en plus une décision unilatérale de baisser la reprise du verre de 46 % à l'automne, cela n'a pas été une très bonne nouvelle pour nous.

En termes de performance, le ratio est de 31 kg par habitant et par an, supérieur au ratio départemental qui est de 29,8 kg par habitant et par an, mais inférieur à l'Occitanie, qui est de 31,9.

Pour rappel, il y a aussi 1 105 tonnes de verre qui sont encore présentes dans les ordures ménagères, ce qui est énorme.

Pour le tonnage des OMA traitées par unité, on voit que les OMR, il y a 16 000 tonnes qui partent à Bellegarde, 4 374 tonnes qui partent à Nîmes ou à Toulouse (aux UVE), les emballages (2050 tonnes) à PAPREC à Nîmes, le verre (2 290 tonnes) à Vergèze, le papier (922 tonnes) et pour le refus de tri, il y a 463 tonnes.

Le taux de valorisation de matières organiques, conformément aux objectifs de la loi de transition énergétique pour la croissance verte, 55 % des déchets ménagers et assimilés devraient être envoyés vers les filières de valorisation de matières organiques en 2000. En reprenant l'ensemble des tonnages produits sur les territoires de l'agglomération, ce taux atteint donc 55 % pour l'année 2020 contre 50,2 % en 2019. L'agglomération a donc rempli les objectifs demandés dans le cadre du CODEC.

Les actions de prévention et d'éducation à l'environnement (qui sont quelque chose de très important, surtout pour l'avenir) : dans ce cadre de missions, les services ont réalisé des actions de prévention des déchets et d'animation sur le tri et/ou le compostage et d'éducation à l'environnement. Ces actions sont réalisées par 1,5 agent avec l'arrivée d'un agent en fin d'année.

Le bilan pour cette année est le suivant :

- Il y a eu des animations scolaires, 774 enfants ont été sensibilisés sur le tri, le recyclage et le compostage ;
- Le tri à la source des biodéchets, 144 composteurs individuels ont été distribués aux habitants avec une session de formation, 2 aires de compostage partagées ont été mises en place et on va arriver aux indicateurs financiers.

Là, sur les annexes que vous avez eues, on voit que concernant les dépenses de fonctionnement, les principaux coûts de traitement en 2020 sont présentés dans le tableau suivant.

Vous voyez que le transfert des OMR et des emballages par le prestataire MAUFFREY, il y en a pour 406 448 €, ce qui représente 5,50 € TTC par habitant.

Pour le traitement des ordures ménagères, c'est VEOLIA, il y en a pour 1 913 000 €, ce qui fait 25,90 € TTC par habitant.

Le tri des emballages PAPREC, 377 000 €, cela représente 5,10 € TTC par habitant.

Le tri de papiers PAPREC, il y en a eu pour 23 875 €, ce qui représente 0,30 € par habitant.

Il y a toutes les déchetteries, c'est un gros poste, il y a plus de 2 M€ et cela représente 27,10 € TTC par habitant, pour un total de 4 723 000 €, ce qui fait un coût par habitant TTC de 63,90 €.

On voit que les recettes, pour CITEO Emballages, il y en a pour 539 000 €, pour CITEO Papiers 69 000 €, pour l'écosystème 43 000 €, pour l'éco-mobilier 65 000 €, pour l'EcoDDS 7 800 € et pour la reprise des divers matériaux 233 000 €, ce qui fait un total de 959 000 € à peu près, donc on voit que les coûts financiers et les recettes ne s'équilibrent pas, malheureusement.

Voilà pour ce qui est de la présentation de ce rapport, Président. Si quelqu'un a des questions...

Jean Christian REY : Merci. La baisse du papier, l'effet numérique qui fait qu'on imprime moins, c'est quoi ?

Laurent NADAL : Oui, le numérique y fait pour beaucoup, je pense, mais c'est vrai qu'on se pose la question. On voit que depuis plusieurs années, quand vous regardez, cela baisse, mais cela n'empêche pas qu'on n'en retrouve encore pas où il faudrait. On voit quand même que sur la courbe de papiers (en 2020 par rapport à 2010), on était monté à presque 16 kg par habitant et par an et là, en ce moment, on est à peine à 12 et cela va, je pense, encore baisser.

Jean Christian REY : Espérons-le. Y a-t-il des remarques, des questions ? Oui, Monsieur VINCENT.

Thierry VINCENT : Une question concernant les indicateurs financiers. À la rubrique déchetterie, quelle est la prestation ? Le transfert MAUFFREY, je vois ce que c'est ; le traitement des ordures elles-mêmes, c'est clair ; le tri des papiers également. Mais pour les déchetteries, quelle est la prestation détaillée ?

Laurent NADAL : Il faut déjà payer les agents, des postes qui ne sont pas négligeables, puis tout le fonctionnement des déchetteries. PAPREC, il ne faut pas oublier qu'ils viennent aussi densifier les veines de déchets verts. C'est énorme une déchetterie, si les gens croient qu'une déchetterie c'est gratuit... Une déchetterie a un

coût et il va falloir qu'on trouve des pistes pour éviter ces apports nombreux de gravats. Au bout d'un moment, il va falloir qu'on change de matrice et qu'on arrive à être beaucoup plus vertueux. Quand on voit les tonnes de déchets verts qui arrivent et les tonnes de gravats qui arrivent, c'est assez faramineux. On s'est déjà posé la question de savoir si on ne faisait pas une déchetterie professionnelle pour séparer les apports des habitants et les apports des entreprises. Tout cela n'est pas négligeable. Même si les entrepreneurs paient des vignettes, le coût de transport est énorme. Quand vous voyez les tonnages qui sont en jeu, vous imaginez bien que tout cela... Ce sont des rotations journalières des transporteurs pour évacuer les bennes. En plus, chaque déchetterie a ses spécificités, ses autorisations de la DREAL, on est obligé de respecter beaucoup de rotations, je peux vous dire que toutes les équipes qui travaillent, les services qui travaillent dans ces déchetteries font un travail de fourni tous les soirs pour respecter la réglementation, pour que le lendemain tout reparte du bon pied avec des bennes vides et pas des bennes pleines parce que sinon, on risque d'avoir des problèmes par la DREAL.

Donc oui, les déchetteries ont un coût dans le coût des ordures ménagères de l'agglomération, c'est-à-dire toutes les ordures, tous les déchets de l'agglomération.

Jean Christian REY : Un coût pas négligeable effectivement sur les déchetteries. Il faut savoir qu'en plus, on a des spécificités de déchetteries qui sont dans des endroits peu accessibles, donc normalement, la règle est de faire intervenir les camions qui viennent vider à des heures ouvrables, pendant que la déchetterie est ouverte. Pour certaines déchetteries, on est obligé de le faire en dehors des heures ouvrables pour éviter de croiser les flux, parce qu'on ne peut pas se croiser sur les routes. Cela augmente donc encore... il y a des surcoûts liés à des choses qui n'ont rien à voir avec les déchetteries et qu'on subit.

Laurent NADAL : J'ai oublié de parler des faits marquants de la crise sanitaire avec ses conséquences : l'augmentation des tonnages des OMR et des emballages – cela a quand même un impact – ; la fermeture des parcs de déchetteries, excepté Saint-Nazaire et Saint-Laurent (pour les collectivités et pour les professionnels) ; la difficulté de la collecte de verre au cours du premier déconfinement qui a été problématique. Pour les déchetteries, il y a eu la fin de la tranche 2 de réhabilitation de certaines déchetteries, conformément au schéma directeur ; et la mise en place de la filière pour le plâtre, qui n'est pas négligeable non plus. On a démarré la phase opérationnelle de la redevance incitative (mon collègue à ma gauche...) avec l'embauche d'un chargé de mission, l'attribution des marchés d'enquête et de distribution de la fourniture des bacs, et surtout le lancement du Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA), dont on reparlera avant la fin de l'année, un document où on va faire de la prévention pour essayer de produire moins de déchets, de mieux composter, de mieux trier, de changer un peu nos habitudes.

Jean Christian REY : Le temps que tu donnes le micro à Michel, je voudrais aussi féliciter les agents. On est sur le rapport d'activité 2020, personne ne savait comment le COVID se transmettait, quels étaient les risques, et nos agents ont continué à travailler dans des situations qui n'étaient pas si simples. On rend toujours hommage – c'est bien normal – au personnel médical et paramédical ou de sécurité, mais il y a eu aussi toutes celles et ceux qui ont géré nos stations d'épuration et nos déchetteries dans des conditions difficiles au mois de mars 2020. Donc un grand coup de chapeau à tous ces agents. Monsieur COULLOMB.

Michel COULLOMB : Je voulais attirer l'attention de tous sur le fait que l'année dernière, on avait estimé à quelque chose comme 800 000 € la perte subie par la Communauté par défaut de qualité du tri, aussi bien dans le tri sélectif que les objets qui se trouvaient dans les ordures ménagères alors qu'ils ne devaient pas y être (notamment, plusieurs centaines de tonnes de verre). Tout cela, entre les frais que cela induit en plus et les taux de refus, et de l'autre côté, des reprises qui sont à la baisse évidemment parce qu'on a moins de produits à fournir aux repreneurs (l'an dernier c'était à peu près 800 000 €). Cette année, on n'a pas encore fait le calcul, mais j'espère bien pouvoir vous donner des éléments d'ici la fin de l'année. Ce sera un peu tristounet aussi.

Jean Christian REY : Y a-t-il d'autres questions ? Il n'y en a pas. Nous prenons acte. Merci. Monsieur NADAL, vous voulez ajouter quelque chose ?

Laurent NADAL : Juste dire à Monsieur VINCENT que 250 000 apporteurs ont été comptabilisés en 2020 sur les déchetteries, malgré Connaux où on a eu un petit souci de compteur en panne. On a quand même eu 250 000 apports, ce n'est pas simple. Et je tenais à appuyer ce qu'a dit le Président, il faut rendre hommage aux agents des déchetteries qui ont réalisé un travail et qui réalisent toujours un travail formidable, parfois dans des situations qui ne sont pas simples pour eux, lorsqu'ils se disputent un peu avec les gens pour faire la police et pour faire respecter les règlements dans les déchetteries. Je tenais à leur rendre hommage et à les féliciter pour leur travail, surtout le service déchets.

Jean Christian REY : Merci, Monsieur NADAL. Oui, Monsieur VINCENT.

Thierry VINCENT : Je souscris complètement. Quand on les rencontre, ils font état de beaucoup de difficultés dans l'accomplissement de leurs tâches, notamment au niveau des effectifs, des rotations et des présences.

Jean Christian REY : Très bien, pas d'autres interventions ?

Nous prenons acte que le rapport a été présenté. Y a-t-il des gens qui ne veulent pas prendre acte ? Ou qui s'abstiennent ?

Le rapport a bien été présenté.

Merci beaucoup.

Question suivante, Monsieur AUBANEL, sur le réaménagement de la dette pour « Un Toit pour Tous ».

Question n° : 18

Rapporteur : Guy AUBANEL

OBJET : Réaménagement dette - Garantie d'emprunt Un Toit pour Tous1°) Note synthétique de présentation :

Un Toit pour Tous a sollicité le réaménagement du prêt n° 39727, relatif à l'opération « les Balcons de la Cèze » à Bagnols sur Cèze. Ce prêt a été contracté auprès de la Caisse des Dépôts (CDC) et garanti par la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien à hauteur de 50 % (délibération n° 160-2014bis du conseil communautaire en date du 15 décembre 2014).

Les nouvelles caractéristiques des lignes du prêt réaménagé, sont indiquées, à l'annexe « caractéristiques financières des lignes du prêt réaménagées » qui fait partie intégrante de la présente délibération.

La Caisse des dépôts demande au garant de délibérer sur ces nouvelles caractéristiques financières découlant du réaménagement.

Question présentée à la Commission des Moyens Généraux du 04/10/2021.

Guy AUBANEL : Bonsoir à tous. La question n° 18 représente le réaménagement de la dette garantie d'emprunt « Un Toit pour Tous ». Cette délibération, nous l'avons prise en date du 15 décembre 2014. Aujourd'hui « Un Toit pour Tous » a souhaité un réaménagement de prêt, compte tenu que la base du prêt est celle du taux du Livret A, lequel a énormément baissé entre 2014 et 2021 et qu'il est aujourd'hui à 0,5 %.

Il suffira donc d'intégrer dans la délibération les nouvelles caractéristiques des lignes du prêt réaménagé et la Caisse des Dépôts demande au conseil communautaire de délibérer sur ces nouvelles caractéristiques financières découlant du réaménagement. Nous avons présenté cette question à la commission des Moyens des lignes de prêt généraux le 4 octobre. Le conseil communautaire décide de ne pas retirer sa garantie, d'intégrer les nouvelles caractéristiques des lignes de prêt. La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale de chaque ligne de prêt.

On s'engage aussi au remboursement complet des sommes contractuellement dues et on autorise le Président à signer toutes pièces à intervenir dans ce dossier.

Jean Christian REY : Merci, Monsieur AUBANEL. Y a-t-il des questions ? Monsieur VINCENT.

Thierry VINCENT : Y a-t-il un suivi de ce type de cautionnement ?

Guy AUBANEL : Oui, nous avons un suivi depuis 2014. Je ne l'ai pas précisément ce soir, mais on a un suivi de toutes les cautions et les garanties d'emprunt que l'on fait à tous les organismes prêteurs depuis l'origine de la collectivité.

Jean Christian REY : À chaque budget, on annexe l'état de la dette avec tous les détails et sur le logement social, ce n'est pas assujéti à des limites, c'est un point à part. Ce n'est pas dans la dette, mais on le retrouve aussi.

AR PREFECTURE

030-200034692-20211213-DEL159_2021-DE

Regu le 20/12/2021

Y a-t-il d'autres questions ? *[Pas de questions]*

Nous passons au vote.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

La question est adoptée.

Je vous remercie.

Question suivante, toujours Guy AUBANEL.

Question n° : 19

Rapporteur : Guy AUBANEL

OBJET : Garantie d'emprunt Logis Cévenols – RHI Bazine1°) Note synthétique de présentation :

Logis Cévenols, sollicite l'accord de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien pour une garantie partielle à l'emprunt, concernant la construction de 7 logements individuels « RHI Bazine » situés Chemin de Carmignan 30200 Bagnols sur Cèze.

Pour financer cette opération, Logis Cévenols a contracté un prêt N° 121913 de 627 319,00 €, constitué de 3 lignes de prêt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignation (CDC).

Caractéristiques du prêt :

- PLAI, d'un montant de 448 074,00 € soit une demande de garantie de 224 037,00 €
- PLAI foncier, d'un montant de 74 245,00 €, soit une demande de garantie de 37 122,50 €
- Prêt Booster Taux fixe – soutien à la production, d'un montant de 105 000,00 € soit une demande de garantie de 52 500,00 €.

Il est donc proposé d'accorder la garantie de ce prêt à hauteur de 50 %, soit 313 659,50 €, conjointement avec la Ville de Bagnols-sur-Cèze.

La garantie est octroyée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci.

En conséquence, en cas de défaillance de Logis Cévenols, la Communauté d'agglomération du Gard Rhodanien s'engage à effectuer tous paiements aux lieux et place de l'emprunteur, sur simple notification de la Caisse des dépôts et consignations, formulée par lettre recommandée avec accusé de réception, avisant l'établissement de crédit du non-paiement à la date d'exigibilité des sommes dues par Logis Cévenols ;

Le présent engagement de caution est consenti à compter de la date d'effet du contrat de prêt, pour une durée expirant après le complet remboursement dudit prêt.

Guy AUBANEL : La question n° 19 concerne la garantie d'emprunt « Logis Cévenols » pour BAZINE.

« Logis Cévenols » sollicite l'accord de l'agglomération pour une garantie partielle à l'emprunt concernant la construction de 7 logements individuels situés Chemin de Carmignan. « Logis Cévenols » a contracté un prêt de 627 319 €.

Les caractéristiques de ce prêt :

- Un PLAI de 448 074 €,
- Un PLAI foncier de 74 245 €,
- Et un prêt booster de 105 000 €.

(La garantie concerne 50 % des montants que je viens de donner)

La commune de Bagnols-sur-Cèze a garanti ce prêt à hauteur de 50 %, c'est la condition et, même chose, la garantie est octroyée pour la durée totale du prêt jusqu'au complet remboursement de celui-ci.

AR PREFECTURE

030-200034692-20211213-DEL159_2021-DE

Regu le 20/12/2021

Jean Christian REY : Merci, Monsieur AUBANEL.

Y a-t-il des questions ?

[Pas de questions]

Nous passons au vote.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

La question est adoptée.

Je vous remercie.

Question suivante, Monsieur AUBANEL toujours.

Question n° : 20

Rapporteur : Guy AUBANEL

OBJET : Garantie d'emprunt Riposte – Acquisition et aménagement de bâtiment à usage professionnel1°) Note synthétique de présentation :

L'Association Riposte, sollicite l'accord de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien pour une garantie partielle à l'emprunt, concernant l'acquisition et l'aménagement d'un bâtiment à usage professionnel, situé à Bagnols sur Cèze.

Pour financer cette opération, l'association Riposte, qui est un organisme d'intérêt général, a contracté 3 prêts, pour un montant total de 909 800,00 €, auprès du Crédit Agricole du Languedoc.

Caractéristiques du prêt :

- Référence du prêt : 00004445220, pour une durée de 300 mois, avec un taux d'intérêt annuel fixe de 0,9900 %, un différé de 24 mois, d'un montant de 695 000,00 € soit une demande de garantie de 347 500,00 €
- Référence du prêt : 00004445185, pour une durée de 180 mois, avec un taux d'intérêt annuel fixe de 0,7300 %, un différé de 24 mois, d'un montant de 114 800,00 € soit une demande de garantie de 57 400,00 €
- Référence du prêt : 00004445216, pour une durée de 180 mois, avec un taux d'intérêt annuel fixe de 0,7300 %, un différé de 24 mois, d'un montant de 100 000,00 € soit une demande de garantie de 50 000,00 €

Il est donc proposé d'accorder la garantie de ce prêt à hauteur de 50 %, soit 454 900,00 €, conjointement avec la ville de Bagnols sur Cèze.

La garantie est octroyée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci.

En conséquence, en cas de défaillance de Riposte, la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien s'engage à effectuer tous paiements aux lieux et place de l'emprunteur, sur simple notification du Crédit Agricole du Languedoc, formulée par lettre recommandée avec accusé de réception, avisant l'établissement de crédit du non-paiement à la date d'exigibilité des sommes dues par Riposte ;

Le présent engagement de caution est consenti à compter de la date d'effet du contrat de prêt, pour une durée expirant après le complet remboursement dudit prêt.

Guy AUBANEL : La question n° 20 concerne la garantie d'emprunt demandée par RIPOSTE pour l'acquisition et l'aménagement de bâtiments à usage professionnel. L'association RIPOSTE, qui est un organisme d'intérêt général, a contracté 3 prêts, pour un montant de 909 800 €. La caractéristique du prêt, c'est d'abord un prêt d'une durée de 300 mois, un autre prêt d'une durée de 180 mois pour 114 800 € et le troisième prêt, 180 mois pour un montant de 100 000 €.

Il y a donc une demande de garantie pour 50 % des montants que je viens de citer et comme pour la question précédente, la garantie de ce prêt a été accordée par la ville de Bagnols pour la somme de 454 900 €.

AR PREFECTURE

030-200034692-20211213-DEL159_2021-DE

Regu le 20/12/2021

On fera donc conjointement, si vous le souhaitez, avec la ville de Bagnols-sur-Cèze cette garantie d'emprunt.

Jean Christian REY : Merci, Monsieur AUBANEL. Y a-t-il des questions ? [*Pas de questions*]

Nous passons au vote.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

La question est adoptée.

Je vous remercie.

Question suivante, Monsieur AUBANEL toujours, sur la TOM.

Question n° : 21

Rapporteur : Guy AUBANEL

OBJET : Remboursement de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères à des entreprises exonérées - SARL Lucca et fils1°) Note synthétique de présentation :

Le conseil Communautaire a, par délibération en date du 12 octobre 2020, exonéré du règlement de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères un certain nombre d'entreprises ne bénéficiant pas du service de collecte des ordures ménagères. Chaque année, les entreprises effectuent un courrier à l'agglomération du Gard Rhodanien, en justifiant qu'elles ne bénéficient pas du service de collecte des ordures ménagères par la CAGR.

Étant donné que l'entreprise SARL Lucca et fils, a omis d'effectuer cette démarche. En effet, les événements liés à la crise sanitaire ainsi que l'ouverture d'un nouveau magasin, ont remis en cause leur fonctionnement habituel et les services fiscaux ont donc taxé cette entreprise. Étant donné que la SARL Lucca et fils remplit les conditions pour bénéficier de l'exonération. Étant donné que la taxe d'ordures ménagères représente pour l'année 2021 un montant de 11 526 € pour cette société.

Étant donné que les services fiscaux ne peuvent dégrever ces entreprises au motif que la Communauté d'agglomération depuis 2013 et les Communautés de Communes pour les années antérieures, ont perçu l'intégralité de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Il est proposé :

- De rembourser à la SARL Lucca et fils, la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour l'exercice 2021 soit 11 526 €.

Guy AUBANEL : La question n° 21 : nous allons rembourser la taxe d'enlèvement des ordures ménagères à la Société LUCCA & Fils à Bagnols-sur-Cèze. Cette entreprise avait omis d'effectuer cette démarche pour l'année 2020, compte tenu des événements liés à la crise sanitaire (ainsi que l'ouverture d'un nouveau magasin) qui ont remis en cause leur fonctionnement habituel. Les services fiscaux ont donc taxé cette entreprise. Cette entreprise remplit les conditions pour bénéficier de l'exonération.

La taxe des ordures ménagères représente un montant de 11 526 € pour cette société. On va donc pouvoir rembourser à la Société LUCCA & Fils 11 526 € pour l'exercice 2021.

Jean Christian REY : Merci, Monsieur AUBANEL.

Y a-t-il des questions ?

[Pas de questions]

Nous passons au vote.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

La question est adoptée.

Je vous remercie.

Question suivante, Monsieur AUBANEL sur un déficit de caisse.

Question n° : 22

Rapporteur : Guy AUBANEL

OBJET : Déficit de caisse – Régie de recettes ALSH Vigan Braquet et Théâtre Intercommunal1°) Note synthétique de présentation :

Les régies de recettes peuvent faire l'objet de déficits de caisse constatés par procès-verbal de vérification établi par le Comptable Public.

Le Trésorier Municipal a transmis deux dossiers de déficits de régie de recettes, demandant à l'agglomération du Gard Rhodanien de les prendre en charge au compte 678 par courrier du 06/01/2021.

Deux régies de recettes sont à ce jour concernées par ces déficits de caisse anciens et d'un faible enjeu financier : la régie ALSH Vigan Braquet pour un montant de 50 € et la régie pour la gestion du théâtre intercommunal pour un montant de 514 €,

Il est proposé :

- De prendre en charge les déficits constatés sur les régies de recettes : ALSH Vigan Braquet et gestion du théâtre intercommunal, pour un montant total de 564,00 € ;
- D'imputer la dépense sur la nature 678 du Budget Principal.

Guy AUBANEL : Un déficit de caisse assez ancien, puisqu'on voit qu'il y a le Théâtre intercommunal. Les régies de recettes peuvent faire l'objet de déficits de caisse constatés par procès-verbal de vérification établi par le Comptable public.

Le Trésorier Municipal a transmis deux dossiers de déficits de caisse, l'un pour la régie de l'ALSH Vigan Braquet, pour un montant de 50 € (ce sont des déficits de caisse très anciens et d'un faible enjeu financier) et la régie pour la gestion du Théâtre intercommunal pour un montant de 514 €.

Il est prévu de prendre en charge ces déficits constatés sur ses régies de recettes sur le compte 678 du budget principal.

Jean Christian REY : Merci, Monsieur AUBANEL.

Y a-t-il des questions ?

[Pas de questions]

Nous passons au vote.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

La question est adoptée.

Je vous remercie.

Question suivante, sur la thermographie aérienne.

Question n° : 23

Rapporteur : Guy AUBANEL

OBJET : Groupement de commande pour la réalisation d'une thermographie aérienne sur les territoires de la CAGR et la CCPG**1°) Note synthétique de présentation :**

La Communauté d'agglomération du Gard Rhodanien et la Communauté de communes du Pont du Gard envisagent de faire réaliser une prestation de thermographie aérienne afin d'identifier la déperdition thermique en toiture des bâtiments et de sensibiliser la population ainsi que les maîtres d'ouvrage publics et privés. Ce processus s'inscrit pleinement dans l'objectif d'atteindre la neutralité carbone avant 2050.

Le groupement de commandes évite à chaque collectivité de lancer une consultation individuelle et permet d'obtenir des tarifs préférentiels. Compte tenu de la complexité du contenu technique du cahier des charges et de la procédure à conduire, cette démarche s'inscrit dans une logique de simplification administrative et d'économie financière.

À cette fin, une convention constitutive de ce groupement de commandes a été établie. Elle désigne la CAGR comme coordonnateur. Cette dernière est notamment chargée de procéder à l'organisation de la procédure de choix du titulaire des marchés.

La convention prévoit que les membres du groupement habilite le coordonnateur à signer et notifier le marché au nom de l'ensemble des membres constituant le groupement. À ce titre, la commission d'appel d'offres compétente est celle du coordonnateur du groupement de commandes.

Enfin, la convention prévoit que chaque membre dispose d'un droit de retrait.

Il appartient donc à chaque membre du groupement d'examiner, d'adopter et d'autoriser son exécutif à signer cette convention constitutive du groupement de commandes.

Par conséquent, il est proposé de lancer ce groupement de commandes relatif à la passation du marché de prestations de service, d'autoriser Monsieur le Président de la Communauté d'agglomération du Gard Rhodanien être le coordonnateur de ce groupement, et de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Guy AUBANEL : La question n° 23, on va la faire à deux voix avec Patrick. Je vais simplement lire la note synthétique de présentation. La Communauté d'agglomération et la Communauté de Communes du Pont du Gard envisagent de faire réaliser une prestation de thermographie aérienne afin d'identifier la déperdition thermique en toiture des bâtiments et de sensibiliser la population ainsi que les maîtres d'ouvrage publics et privés. On revient sur la neutralité carbone, puisque ce processus s'inscrit pleinement dans cet objectif.

Jean Christian REY : Monsieur PALISSE.

Patrick PALISSE : Je peux juste donner quelques éléments techniques. Il s'agit de mesurer le rayonnement infrarouge à partir de capteurs situés dans un avion qui survolera le territoire entre le 15 novembre et le 1^{er} mars, trois soirées.

Le critère, est qu'il fasse froid (sinon il n'y a pas de déperdition calorifique), l'idéal est qu'il fasse moins de 5 degrés et cela peut être fait à partir de moins de 10 degrés. On survole le territoire trois fois et on mesure les déperditions qui sont ensuite réévaluées selon un code de couleur. Il y a un livrable à la fin, sous forme de documents PDF, des tableaux à zéro et éventuellement une cartographie qui peut être intégrée dans l'application SIG accessible à tous. La période est 15 novembre-1^{er} mars, hormis les week-ends et les vacances scolaires parce qu'on suppose qu'il y a des maisons qui sont vides et non chauffées.

Ce qu'il faudra faire, c'est informer toutes les communes avant, pour leur dire « ce sera tel jour » de façon à ce qu'exceptionnellement (et même si cela paraît un peu paradoxal), on dira aux gens « ce jour-là, il faut que la maison soit chauffée. Si vous n'êtes pas là, il faut quand même chauffer, sinon on ne verra rien du tout ».

Jean Christian REY : Ils ne passeront pas de nuit, que de jour ?

Patrick PALISSE : Ils passeront normalement... si, entre 19 heures et minuit. Parce que s'ils passent de jour, il y a un rayonnement des toitures qui est un rayonnement incident du soleil. On croit que c'est une déperdition, mais ce n'en est pas une. Donc il vaut mieux passer de nuit.

C'est donc un regroupement de commandes avec la Communauté de Communes du Pont du Gard.

Guy AUBANEL : Et après, on essaie de monter un guichet unique avec le CAUE qui *a priori* ne peut plus le faire. Il faut donc trouver un autre système (on travaille dessus) pour qu'ensuite on ait ce guichet unique pour que les gens puissent venir chercher des renseignements.

Patrick PALISSE : C'est un des contributeurs du diagnostic qui est le point de départ du guichet unique qui permet normalement à chacun de bénéficier de toute la démarche de A à Z, c'est-à-dire diagnostic, isolation, etc. et toutes les aides possibles.

Jean Christian REY : Très bien.

Y a-t-il des questions ?

[Pas de questions]

Nous passons au vote.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

La question est adoptée.

Je vous remercie.

Question suivante, Monsieur AUBANEL toujours, sur la Commission Consultative des Services Publics Locaux.

Question n°24

Rapporteur : **Guy AUBANEL**

OBJET : Bilan annuel des travaux de la Commission Consultative des Services Publics Locaux – Exercice 2020

1°) Note synthétique de présentation :

Conformément à l'article L1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le bilan annuel des travaux de la Commission Consultative des Services Publics Locaux est présenté au conseil communautaire.

L'Article L1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que « le Président de la Commission Consultative des Services Publics Locaux présente à son assemblée délibérante ou à son organe délibérant, un état des travaux réalisés par cette commission au cours de l'année précédente ».

En 2020, la Commission des Services Publics Locaux (CCSPL) de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, s'est réunie le 24 septembre 2020.

Cette commission a alors examiné le rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'eau potable et d'assainissement relative à l'exercice 2019, pour les collectivités suivantes :

- Commune de Pont-Saint-Espirit (Eau + Assainissement)
- Commune de Bagnols-sur-Cèze (Eau + Assainissement)
- Système d'assainissement de Bagnols-sur-Cèze (ex-SABRE)

Ce rapport a été ensuite examiné en conseil de Communauté du 14 décembre 2020, qui a décidé, à l'unanimité, d'adopter les rapports 2019 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement présentés.

Guy AUBANEL : Nous sommes à la question 24, le bilan annuel des travaux de cette commission sur l'exercice 2020 (on en a parlé en début de séance).

En 2020, la Commission s'est réunie le 24 septembre 2020 et a examiné le rapport sur le prix et la qualité du service d'eau potable et d'assainissement pour l'exercice 2019, pour : la Commune de Pont-Saint-Espirit concernant l'Eau et l'Assainissement, la commune de Bagnols-sur-Cèze (Eau et Assainissement), l'ancien SABRE sur le système d'assainissement de Bagnols-sur-Cèze

Ensuite, nous l'avons examiné en conseil communautaire le 14 décembre 2020 qui a décidé, à l'unanimité, d'adopter ces rapports 2019.

Jean Christian REY : Merci, Monsieur AUBANEL.

Y a-t-il des questions ? *[Pas de questions]*

Nous passons au vote.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

La question est adoptée.

Je vous remercie.

Question suivante, toujours Monsieur AUBANEL, sur les AC – révisions libres.

Question n° : 25

Rapporteur : Guy AUBANEL

Objet : Fixation des attributions de compensation suite à la révision libre1) Note synthétique de présentation :

Vu le rapport de la Commission Locales d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) du 1er avril 2021 et la délibération n° 42-1 du conseil Communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard Rhodanien en date du 12 avril 2021 portant sur la révision libre des attributions de compensation,

Considérant que le calcul a été effectué en modulant les diminutions et en tenant compte du potentiel financier des communes afin de financer les nouveaux projets dans le cadre du projet de territoire et du pacte fiscal et financier délibéré par la Communauté d'agglomération du Gard Rhodanien le 12 avril 2021 et que cela représente pour l'ensemble des communes une baisse de 576 888,12 €,

Vu les délibérations concordantes du conseil Communautaire statuant à la majorité des deux tiers (délibération n° 42-1 du 12 avril 2021) et de l'ensemble des 44 conseils Municipaux des communes membres approuvant à la majorité simple la fixation libre des attributions de compensation.

Il est proposé au conseil Communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard Rhodanien de fixer le montant des attributions de compensation 2021 en tenant compte de la révision libre approuvée par les communes membres intéressées.

Guy AUBANEL : Question n° 25, il n'y a rien de nouveau sur cette délibération par rapport à ce qu'on s'était fixé lors de la CLECT du 1^{er} avril et la délibération 42-1 du conseil communautaire du 12 avril 2021, jour du vote du budget, portant sur la révision libre des attributions de compensation. Le calcul avait été effectué en modulant les diminutions et en tenant compte du potentiel financier des communes afin de financer les nouveaux projets, dans le cadre de projets de territoire et du pacte fiscal et financier qui avait donc été délibéré. On avait vu le montant de la baisse pour l'ensemble des communes de 576 888,12 €. Vous avez, à la page 61 du rapport, les montants par commune, il n'y a rien de changé par rapport à ce que nous avons vu le 12 avril.

Il est donc proposé ce soir au conseil communautaire de fixer ces attributions de compensation 2021 en tenant compte de la révision libre approuvée par les communes membres intéressées. Toutes les communes ont délibéré sur ce sujet-là.

Jean Christian REY : Merci, Monsieur AUBANEL. Maintenant que toutes les communes ont délibéré, il faut que v on redélibère, c'est purement formel. Y a-t-il des questions ? Madame CHANTRY.

Catherine CHANTRY : Monsieur le Président, dans la droite ligne de la séance du vote du budget 2021, vous nous présentez un projet de délibération beaucoup plus fondé sur la forme que sur le rappel du fond. On passe de 13,58 M€ à 12,90 M€, une diminution de 577 000 € qui vaut plus dans la présentation officielle de l'échec de votre geste global que par les montants. Cela signifie que toutes les évaluations de transfert de charges antérieures sont désormais déficitaires. La CLECT a proposé une réduction

des AC pour financer un projet d'agglomération (tel un hôtel communautaire) et les communes ont adopté ce rapport de la CLECT. En séance, vous nous proposez la réduction des AC, puisque les communes ont déjà voté ledit rapport, malgré les oppositions, dont la mienne, et vous osez parler d'attributions de compensation libre, mais c'est beaucoup plus qu'un abus de langage. Ces AC dites « libres » constituent la mise en place opérationnelle de l'aspiration de la substance fiscale qu'était la taxe professionnelle des communes. Vous mettez les maires dans un entonnoir infernal où ils n'ont plus de choix décisionnel et de nombreux maires ont certainement présenté le projet de réduction des AC avec un enthousiasme débordant non retenu. C'est un aveu d'échec, de plantage de gestion communautaire. Vous avez altéré la souveraineté économique des communes en affaiblissant leur potentiel financier pour compenser des erreurs de gestion.

Par ailleurs, cette délibération est incomplète. Le potentiel financier affaibli des communes grâce à votre intervention devra être intégré dans le calcul de la dotation de solidarité communautaire où la notion et la prise en compte de potentiel financier doivent être prépondérantes. Il faut une reconstitution d'un potentiel financier convenable. On n'est pas allé au bout du raisonnement communautaire, on devrait disposer d'une programmation, au moins sur 5 ans, sur l'équilibre budgétaire et financier de la structure, la projection financière devrait être recalée en intégrant ce souci de préservation du potentiel financier, ainsi que le développement des équilibres financiers sur la même période. Vous pourrez vous réfugier derrière procédures et protocoles du CGCT, mais la suite logique des errements de gestion communautaire devrait être le redressement et la tutelle financière par la CRC et la Préfecture du Gard. Monsieur le Président, tout cela n'est pas à la hauteur des ambitions constructives de notre territoire. Je préférerais mille fois intervenir dans le cadre de projets valorisants pour tous plutôt que de devoir à nouveau subir les réparations de vos erreurs de gestion qui coûtent aux citoyens, financées par les contribuables.

Je ne couvre pas ce type de comportement que la morale politique réproouve.

Je vote contre vos AC dites « libres ».

Jean Christian REY : Très bien. Je pense que je ne vais pas répondre. Y a-t-il d'autres questions, d'autres errements ? Vous avez raison, salissez, il en restera toujours quelque chose. Ce n'est pas parce que vous répétez des erreurs qu'elles vont devenir des réalités, ce n'est pas parce que vos propres errements et celles et ceux qui vous tiennent le stylo quand vous écrivez vos papiers répètent inlassablement les mêmes choses qu'elles sont devenues des vérités. On n'est pas sous tutelle, il n'y a pas d'errements et les AC sont libres. La définition de la liberté, vous allez peut-être la chercher en Corée du Nord, moi je la cherche ici, et personne ici n'a un fusil sur la tempe pour aller voter dans leurs conseils municipaux respectifs.

Y a-t-il d'autres questions ? Monsieur BONNEAUD.

Didier BONNEAUD : On a un point de vue différent sur ces AC, on l'a exprimé à maintes reprises et ce n'est pas parce qu'on n'est pas d'accord qu'on doit suivre le protocole. À ce jour, les AC, pour moi, ne sont pas la solution sur le territoire de l'agglomération. On verra l'effet pervers qui sera généré par ce processus. On le verra très prochainement quand on va passer sur la redevance incitative et sur tout un tas de dispositifs où le citoyen ne se retrouve pas. Je n'irai pas au-delà dans la réflexion, je vous l'ai exprimé à maintes reprises, je suis pour la création et l'intelligence collective, la dynamique économique, et là, le levier financier est bien plus important.

Je voterai aussi contre ce point de fixation des attributions de compensation, je ne me reconnais pas dedans.

Jean Christian REY : Très bien. Y a-t-il d'autres questions ? Madame CHANTRY.

Catherine CHANTRY : Monsieur le Président, j'aimerais que vous arrêtiez de faire des sous-entendus et des insinuations quant à ma possibilité d'écrire de tels textes. Restez à votre place, s'il vous plaît, merci.

Jean Christian REY : Je ne comptais pas en bouger. En tout cas, je ne comptais pas vous la donner. Y a-t-il d'autres interventions ? Monsieur MISSOUR.

Gérald MISSOUR : Je reviens une énième fois sur l'Hôtel d'agglomération, qui grâce au ciel, n'est quand même pas le projet principal de ce mandat, mais je ne peux pas laisser dire en boucle que le projet de territoire cherche un financement pour un Hôtel d'agglomération. On a répété ici mille fois (mais visiblement il faut le dire mille et une fois), que l'Hôtel d'agglomération, le principe était de rester dans ce qu'il nous coûte aujourd'hui en location pour en être propriétaire à la fin. C'est exactement comme un ménage qui a une location de 1 000 € par mois, il veut devenir propriétaire, le but est qu'il reste dans ses 1 000 €, c'est pareil. Ce n'est certainement pas pour aller faire une pyramide parce que vous vous doutez bien qu'il serait hors de question que je suive un tel projet.

Pour revenir sur les AC, personnellement c'était le contraire, j'aurais voulu (vous le savez, je me suis exprimé ici) qu'on en fasse encore plus pour ne pas toucher à la fiscalité des habitants. Maintenant, je tiens à rassurer les personnes qui peuvent nous écouter : pour Saint-Marcel-de-Careiret 2 700 €, pour Saint-Michel-d'Euzet, 225 €, pour Saint-Nazaire, 2 500 €, pour Saint-Paulet-de-Caisson, 1 220 € et pour Saint-Paul-les-Fonts 1 500 € de pertes. Je ne pense pas que cela fasse mourir les communes les sommes que je viens de citer.

Par contre, pour la redevance incitative, il va falloir qu'on fasse de la formation car, quand je vois ce qui me remonte aux oreilles, cela me fait peur. Il y a une désinformation qui est totale et il faudra peut-être qu'on communique davantage pour mieux expliquer ce que c'est.

Jean Christian REY : Sur la RI, on devait faire des réunions publiques, et je ne vous fais pas un dessin à propos des raisons pour lesquelles on n'a pas pu les tenir. Si cela continue comme cela en termes de COVID, on va pouvoir faire les réunions publiques incessamment, l'année prochaine également et d'ici la fin de l'année, toute une série. On reviendra sur le sujet parce que c'est un sujet d'importance, notamment en termes d'enjeux sur les déchets d'ailleurs.

Y a-t-il d'autres questions ? Il n'y en a pas.

Nous passons donc au vote.

Y a-t-il des oppositions ? CHANTRY, BONNEAUD.

Y a-t-il des abstentions ? Si vous avez 2 procurations, levez 2 mains. BONNEAUD, MARTIN, MARTIN, POMMIER... MARTIN, BORDE, VINCENT, POMMIER.

La question est donc adoptée.

Je vous remercie.

Question suivante, les AC sur l'EPU.

Question n° : 26

Rapporteur : Guy AUBANEL

**Objet : Fixation des attributions de compensation 2021 -
Évaluation des charges transférées dans le cadre de la compétence Eaux Pluviales Urbaines**1) Note synthétique de présentation :

Vu le rapport de la Commission Locales d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) du 1er avril 2021 et la délibération n° 42-2 du conseil Communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard Rhodanien en date du 12 avril 2021 portant sur l'évaluation des charges transférées dans le cadre de la compétence Eaux Pluviales Urbaines,

Considérant que la compétence Eaux Pluviales Urbaines représente un montant des charges évaluées à 97 984,07 € au titre de l'année 2020 et 265 312,00 € pour les années 2021 et suivantes,

Considérant que le rapport de la CLECT a été adopté à la majorité qualifiée par les communes membres (2/3 au moins des conseils Municipaux représentant plus de la moitié de la population totale ou la moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant les 2/3 de la population),

Il est proposé au conseil Communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard Rhodanien de prendre acte du montant des attributions de compensation à verser à chaque commune membre à partir de 2021 selon le rapport de la CLECT du 01/04/2021 qui fait suite à l'évaluation des charges transférées dans le cadre de la compétence Eaux Pluviales Urbaines.

Guy AUBANEL : La compétence Eaux Pluviales Urbaines représente, pour l'année 2020, 97 984,07 € et concerne 5 communes et nous avons donné comme estimation 265 312 € pour les années 2021 et suivantes.

Considérant que le rapport de la CLECT a été adopté à la majorité qualifiée par les communes membres, il est proposé au conseil communautaire de prendre acte du montant des attributions de compensation à verser à chaque commune membre à partir de 2021 (selon ce même rapport de la CLECT du 1^{er} avril 2021 que j'ai cité précédemment). Vous avez un tableau page 64 qui repart des AC après révision libre, la colonne d'après parle de l'eau pluviale urbaine (il y a 5 communes qui sont concernées où on enlève à ces 5 communes 97 984,07 €). Ensuite, la colonne 3 estime le montant des eaux pluviales urbaines qu'on enlève à chaque commune où il y avait des mètres linéaires d'eaux pluviales, il y avait des bassins de rétention, ce qui fait 265 312 € et on a les AC 2021 à 12 596 115,84 € et pour les années d'après 12 694 000 € (on verra après 2022 si on change encore les AC).

Voilà pour la question n° 26.

Jean Christian REY : Merci, Monsieur AUBANEL. Y a-t-il des questions ?

On fera une CLECT le 8 novembre avec une Conférence des Maires pour rectifier les quelques communes pour lesquelles il faudra encore modifier ces AC dans l'autre sens.

Y a-t-il des questions là-dessus sur l'EPU ?

Guy AUBANEL : Juste une petite intervention. Cela fait partie des lois que je trouve aberrantes. C'est issu de notre fameuse loi NOTRe. On se demande encore où est la limite. C'est encore des cadeaux qu'on fait aux agglomérations et qu'on retire aux communes. Pourquoi faire compliqué quand on aurait pu rester sur du simple ?

Jean Christian REY : C'est sûr que la loi NOTRe, on la digère tous les jours un peu plus !

Une petite parenthèse pour féliciter les services, là aussi, et le travail des élus sur les eaux pluviales urbaines puisqu'on a été pris en exemple dans l'article *Les Communautés de France* qui a parlé du règlement d'eaux pluviales. Je vous invite à lire ce rapport très intéressant et très rassurant parce que c'est dans toute la France que les EPU sont très problématiques. Ils sont allés chercher les bonnes idées dans une vingtaine de Communautés d'agglomération, dont la nôtre, par rapport au règlement que vous avez créé dans la commission, donc félicitations aux élus qui ont travaillé là-dessus parce que c'était difficile.

Sur les AC des EPU, y a-t-il des oppositions ?

Deux oppositions, CHANTRY, BONNEAUD.

Y a-t-il des abstentions ?

La question est donc adoptée.

Je vous remercie.

Question suivante, Madame LAPEYRONIE, sur les PEM.

Question n° : 27

Rapporteur : Claire LAPEYRONIE

OBJET : Acquisition de foncier dans le cadre du Pôle d'Échange Multimodal (PEM) de Bagnols-sur-Cèze (2 parcelles) et Pont-Saint-Esprit (1 parcelle)1°) Note synthétique de présentation :

Pour mener à bien la réalisation du PEM de Bagnols-sur-Cèze et de Pont-Saint-Esprit, il est nécessaire d'acquérir du foncier communal, foncier situé sur l'emprise des PEM ;

- Pour la commune de Bagnols-sur-Cèze, les domaines ont évalué le prix d'achat pour ces parcelles cadastrées :
 - Section BK2 pour une superficie de 2 627 m² pour un montant de 65 575 euros,
 - Section BI 115, pour une superficie de 104 m², au prix de 209 000 euros
- Pour la commune de Pont-Saint-Esprit, il n'a pas été nécessaire de passer par les domaines car le prix de vente de la parcelle est inférieur à 200 000 euros.
 - Section BL 388 pour une superficie de 463 m² pour un montant de 10 000 euros,

En ce qui concerne la parcelle BI 115 sur laquelle se situe une structure hôtelière avec un fonds de commerce détenu par la SARL CARRE D'AS pour éviter tout retard, la commune avait enclenché une expropriation du fonds de commerce. L'expert-comptable a évalué l'indemnité d'éviction à 65 000 euros et atteste que l'exploitant peut raisonnablement prétendre à une indemnité d'éviction de 65 000 euros. Ce montant a été payé par la commune, il revient à l'agglomération de rembourser le montant de cette prime à la ville de Bagnols-sur-Cèze.

Question qui a fait l'objet d'une présentation lors de la commission mobilités et déplacements du mardi 21 septembre 2021.

Claire LAPEYRONIE : Il s'agit d'une délibération d'acquisition de 3 tènements (2 à Bagnols-sur-Cèze et 1 à Pont-Saint-Esprit) pour mettre en œuvre les pôles d'échanges multimodaux.

Pour Bagnols-sur-Cèze, il y a un terrain assez grand de plus de 2 600 m² (une parcelle côté est des voies de la gare pour faire un parking, un parking qui sera fléché sur ce tènement) et une plus petite parcelle de 104 m² qui correspond à l'hôtel qui est en face de la gare, au prix de 209 000 €.

Pour Pont-Saint-Esprit, il s'agit d'une parcelle d'un montant de 10 000 €. Si vous connaissez le site, c'est là où il y a une petite maison à côté de la gare.

Une précision pour l'hôtel qui se trouve Bagnols-sur-Cèze, il y a une indemnité d'éviction (parce qu'il y a des gens à l'intérieur, donc il va falloir qu'ils partent de cet hôtel) qui a été estimée à 65 000 €, qui a été payée par la commune de Bagnols-sur-Cèze et que l'agglomération remboursera (ces sommes servant à accueillir du foncier pour mettre en œuvre les PEM).

Ce sont des dossiers qui avancent, il y a des travaux sur les quais, la date cible est toujours l'été 2022, c'est bientôt.

Jean Christian REY : D'abord, il faut remercier les communes qui ont fait les avances de trésorerie, qu'on rembourse maintenant pour pouvoir agir sur les tènements. On a reçu hier ou aujourd'hui la qualification de je ne sais quel organisme, de 740 000 €, qui viennent en plus financer les PEM. On est en train de flirter avec les 80 % de subvention – un montant global de plus de 5 M€, c'est quand même une belle... Qui vient de nous notifier la dernière ?

Claire LAPEYRONIE : C'est un appel à projets du ministère des Transports.

Jean Christian REY : C'est l'État qui abonde de 740 000 nouveaux euros.

Claire LAPEYRONIE : C'est 5,30 M€ d'investissement en tout pour les 2 PEM et cela laisse un autofinancement pour l'agglomération de 1,10 M€.

Jean Christian REY : Un tout petit peu plus que 20 %, dans lesquels il y a tous les travaux, les acquisitions, il y a la totale. Cela avance, c'est très bien.
Y a-t-il des questions sur les PEM ? Oui

Stéphane MAURIN : Pas sur les PEM, c'est pour savoir quand passerait le premier TER ?

Claire LAPEYRONIE : La date cible est l'été 2022. Enfin cela dépend, pour l'État, cela peut être septembre, et pour nous c'est plutôt juin. Toutes les instances compétentes, la SNCF, la Région, l'agglomération, les services des villes, travaillent pour le cadencement, les tarifs... Tout cela est en train d'être vu. On n'a jamais été aussi près, comme quoi cela vaut le coup de ne pas lâcher le morceau.
Je voudrais remercier aussi l'Association du TER qui s'est battue pendant des décennies pour la réouverture de la ligne droite du Rhône. On arrive au bout, c'est chouette.

Jean Christian REY : Je crois que la première pétition est de 1974, donc cela fait une quarantaine d'années.

Jean-Yves CHAPELET : Cela fait une quarantaine d'années et surtout pas mal d'allers-retours. Chacun, je vous souhaite de ne jamais travailler avec la SNCF, parce que c'est un autre monde. En tout cas, je suis très content aujourd'hui que cela avance, que les PEM soient subventionnés à fond par la Région et l'État. Jean Christian l'a dit de façon détournée, cela fait très longtemps qu'on porte des achats, qu'on prend des risques financiers sur des négociations, qu'on essaie de courir après tous les terrains qui se libèrent autour de cette zone. Aujourd'hui, cette délibération, vous comprendrez qu'elle me satisfait, qu'elle satisfait l'ensemble des gens du territoire, et surtout, elle va permettre dans ce quartier de Bagnols-sur-Cèze, entre la zone SNCF qu'on n'a toujours pas fini de négocier, qui est la partie de stockage (la « cave des vigneron »), qui va aussi évoluer, le PEM et l'aménagement de la voirie et de la route nationale pour desservir la zone qui sera à côté, aujourd'hui on est assez heureux parce que les petites briques qu'on a posées ils y a des années sont maintenant en train de se mettre en place.

Jean Christian REY : Merci, Monsieur CHAPELET. Y a-t-il d'autres questions ? *[Pas de questions]*

AR PREFECTURE

030-200034692-20211213-DEL159_2021-DE

Regu le 20/12/2021

Nous passons au vote.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

La question est adoptée.

Je vous remercie.

Madame LAPEYRONIE, toujours, sur les réunions publiques autour du PEM.

Question n° : 28

Rapporteur : Claire LAPEYRONIE

OBJET : Concertation publique préalable, pour le Pôle d'Échange Multimodal de Bagnols-sur-Cèze et de Pont-Saint-Esprit – Modification de la date initiale1°) Note synthétique de présentation :

Les gares de Bagnols-sur-Cèze et de Pont-Saint-Esprit vont prendre une nouvelle dimension avec la création de pôles d'échanges multimodaux (PEM).

Ces aménagements doivent faciliter les échanges entre les différents modes de déplacement (marche à pied, deux roues, voitures...) avec le développement des transports en commun pour les liaisons urbaines et interurbaines.

Les objectifs de l'opération ont été fixés lors du conseil communautaire du 5 juillet 2021.

Les modalités de la concertation permettent, pendant une durée suffisante et selon des moyens adaptés au regard de l'importance et des caractéristiques du projet, au public d'accéder aux informations relatives au projet et aux avis requis par les dispositions législatives ou réglementaires applicables et de formuler des observations et propositions qui sont enregistrées et conservées par l'autorité compétente.

Au vu de l'avancée du projet, les esquisses et l'avant-projet ne pourront être validés qu'en octobre 2021, un décalage de la concertation publique préalable est donc programmé du lundi 25 octobre au vendredi 26 novembre 2021, soit un mois de décalage par rapport à la date initiale.

À la suite de cette concertation, un bilan sera validé par le conseil communautaire.

Question qui a fait l'objet d'une présentation lors de la commission mobilités et déplacements du mardi 21 septembre 2021.

Claire LAPEYRONIE : C'est exactement la même délibération qu'on a passée au mois de juillet dernier avec un changement de date. Dans le cadre des PEM, il faut faire de la concertation publique et il y a un glissement de dates par rapport à celles qu'on avait évoquées au mois de juillet. On vous propose cette concertation de fin octobre à fin novembre, cela dure un mois. Cela va se traduire, comme tout ce qui est concertation publique, par des parutions dans les journaux, une exposition et puis il y a des registres qui sont mis à la disposition du public, à la fois au siège de l'agglomération et à Bagnols-sur-Cèze et à Pont-Saint-Esprit. C'est juste un problème de date.

Jean Christian REY : C'est exactement la même délibération, c'est juste la date qui change.

Y a-t-il des questions ? *[Pas de questions]*

Nous passons au vote.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

La question est adoptée.

AR PREFECTURE

030-200034692-20211213-DEL159_2021-DE

Regu le 20/12/2021

Je vous remercie.

Question suivante, Bernard JULIER, sur « Les Petits Pas », groupe scolaire Maria-Montessori.

Question n° : 29

Rapporteur : Bernard JULIER

OBJET : Acquisition du groupe scolaire Maria-Montessori à Bagnols-sur-Cèze pour y installer le multi-accueil Petits-Pas.

Le multi-accueil Petits-Pas, situé dans des bâtiments modulaires, place Guy-Coutel à Bagnols-sur-Cèze, accueille 30 enfants sur des contrats réguliers ou occasionnels.

Au regard de l'évolution constante des demandes d'accueil sur Bagnols-sur-Cèze, malgré les 120 autres places proposées par les multi-accueils Eugénie-Thome et Luce-Arène-Gautreau, notre réflexion s'est portée sur l'acquisition du groupe scolaire Maria-Montessori (la procédure de désaffectation scolaire est aujourd'hui achevée) pour y installer le multi-accueil Petits-Pas et, par là-même, augmenter sa capacité d'accueil à 40 places.

En effet, compte tenu des difficultés à trouver un terrain libre sur Bagnols-sur-Cèze en proximité du centre-ville, de la nécessité de libérer les bâtiments modulaires, qui abritent actuellement le multi-accueil Petits-Pas, place Guy-Coutel, l'acquisition de cet ensemble immobilier est une véritable opportunité pour la Communauté d'agglomération.

Le prix de cession par la commune a été fixé à 250 000 €.

Le bien a été construit dans les années 1970 et comprend les espaces suivants sur un terrain de 4 118 m² : 4 salles de classe, 1 salle de jeux, 2 dortoirs avec sanitaires, 1 réfectoire, 1 tisanerie, 1 bibliothèque, 2 bureaux de direction... pour une surface totale de 695 m². Une cour de récréation et un jardin intérieur complètent l'ensemble immobilier.

Le coût HT des travaux est estimé à 1 200 000 € : désamiantage des sols, électricité, menuiseries intérieures, peinture, isolation phonique et thermique des murs, passage d'un chauffage fuel en chauffage électrique ou gaz, aménagement des espaces extérieurs...

Des financements sont prévus pour l'acquisition du bâtiment (Caisse d'Allocations Familiales) et les travaux (Caisse d'Allocations Familiales, Région Occitanie). Le conseil d'agglomération sera appelé ultérieurement à se prononcer sur ces dossiers de demandes de subvention.

Il est donc proposé au conseil communautaire d'acquérir ce bâtiment au prix de 250 000 € et d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents se rapportant à cette acquisition.

Question présentée à la commission enfance-jeunesse du 16 septembre 2021.

Bernard JULIER : Le multi-accueil « Petits Pas », situé dans des bâtiments modulaires, place Guy-Coutel à Bagnols-sur-Cèze, accueille actuellement 30 enfants sur des contrats réguliers ou occasionnels. Au regard de l'évolution constante des demandes d'accueil sur Bagnols-sur-Cèze, malgré les 120 autres places proposées par les multi-accueils Eugénie Thome et Luce Arène-Gautreau, notre réflexion s'est portée

sur l'acquisition du groupe scolaire Maria-Montessori pour y installer le multi-accueil Petits Pas et, par là-même, augmenter sa capacité d'accueil à 40 places.

Il faut que je vous dise que ce bâtiment est vieillissant (on y prend l'eau), que cela fait un moment que l'agglomération les loue et que cela nous coûte pas mal d'argent.

En effet, compte tenu des difficultés à trouver un terrain libre sur Bagnols-sur-Cèze, en proximité du centre-ville, de la nécessité de libérer les bâtiments modulaires qui abritent actuellement le multi-accueil Petits Pas, place Guy-Coutel, l'acquisition de cet ensemble immobilier est une véritable opportunité pour la Communauté d'agglomération.

Le prix de cession par la commune a été fixé à 250 000 €.

Le bien a été construit dans les années 1970 et comprend les espaces suivants, sur un terrain de 4 118 m² : il y a 4 salles de classe, 1 salle de jeux, 2 dortoirs avec sanitaires, 1 réfectoire, 1 tisanerie, 1 bibliothèque, 2 bureaux de direction, pour une surface totale de 695 m². Une cour de récréation et un jardin intérieur complètent l'ensemble immobilier.

Le coût HT des travaux de la future crèche est estimé à 1 200 000 € : désamiantage des sols, électricité, menuiseries intérieures, peinture, isolation phonique et tout le reste.

Des financements sont prévus pour l'acquisition du bâtiment (la CAF) et les travaux (pareil, la CAF et la Région Occitanie). Le conseil d'agglomération sera appelé ultérieurement à se prononcer sur ces dossiers de demandes de subvention.

Il est donc proposé au conseil communautaire d'acquiescer ce bâtiment au prix de 250 000 € et d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents se rapportant à cette acquisition.

Cette question a été présentée à la commission Enfance-Jeunesse du 16 septembre 2021.

Jean Christian REY : Merci, Monsieur JULIER. Y a-t-il des questions ? Comme on disait tout à l'heure, c'est à Pont-Saint-Esprit qu'on s'est servi la première fois des modulaires pour le déménagement de la crèche. Madame LAPEYRONIE.

Claire LAPEYRONIE : Je voulais profiter de cette délibération pour dire que nous avons échangé ensemble cet après-midi pour soulever un point de méthode, un problème de méthode de travail. Quand on lit cette délibération (et je me fais aussi la voix des élus de Pont-Saint-Esprit parce qu'on travaille les délibérations), on se rend compte qu'il y a beaucoup de flou, qu'il n'y a pas assez de précisions.

Les précisions nous ont été apportées dans la journée, plus ou moins, mais je regrette qu'en Conférence des Maires, on n'ait pas les documents avant pour pouvoir les étudier, pour pouvoir porter nos remarques ou nos questions éventuelles pour préparer ce conseil communautaire – lundi dernier, on n'avait pas les documents.

Sans doute que ce projet a été évoqué en commission *ad hoc*, on n'a pas de compte rendu de commission, donc on arrive à ce conseil communautaire avec cette délibération seule, sans plan de financement (on nous annonce 1,20 M€ de financement, mais il n'y a pas de plan de financement prévisionnel, il y a sûrement des aides) et sur le prix de cession, vous m'avez expliqué que c'est passé par l'évaluation domaniale, mais ce n'est pas précisé dans la délibération.

Donc au regard de toutes ces questions, quand on a les documents, on se les pose pour pouvoir voter en connaissance de cause, je m'abstiendrai.

Jean Christian REY : Très bien. Je redis que tous les comptes rendus sont envoyés aux 701 élus (je ne comprends pas pourquoi les derniers comptes rendus de la dernière commission ne sont pas arrivés), qui reçoivent tous les comptes rendus de toutes les commissions. Si vous ne les recevez pas, c'est qu'il y a un problème sur les adresses mail ou allez voir dans les spams, mais nous les envoyons aux 701 adresses qu'on a. S'il y en a qui ne sont pas destinataires, j'en suis navré, mais on envoie aux 701 adresses que nous ont fait passer les mairies, on les envoie aux 701 élus du territoire. C'est pour les comptes rendus des commissions.

Ensuite, toutes les Conférences de Maires sont précédées de l'envoi de documents, la semaine dernière, cela n'a pas été le cas, je vous ai dit que sous votre proposition, je proposerai le licenciement de mon Directeur général des services, on verra s'il refuse ou s'il accepte (puisque c'est ta faute, évidemment). Cela arrive, il y a eu la semaine dernière le fait qu'il n'y ait pas eu de documents sur la Conférence des maires.

Sur le fond, sur les crèches – je parle sous couvert de Madame PIONNIER qui est ici – c'était la crèche qui était à Colombier, qui avait déménagé dans les ALGECO parce que la crèche était dans un état compliqué qu'on ne pouvait pas réparer. Derrière, on a cherché un terrain sur Sabran pendant de longs mois. On n'a pas trouvé de terrain, en accord avec la maire de Sabran (et je crois que tu étais au rendez-vous d'ailleurs, Chantal), on a décidé de la faire la plus proche possible (plus à Sabran, donc on la fait à Bagnols-sur-Cèze).

On s'est mis à chercher un terrain et quand l'école s'est libérée, cela nous a permis de faire une économie puisque le terrain plus le bâtiment ont été évalués à 400 000 € par le service des Domaines. La commune a accepté de les céder à 250 000 €, plus 1 200 000 € de travaux, on aura une crèche neuve à 1,50 M€, là où normalement, quand on les crée *ex nihilo*, cela nous coûte à peu près 2 M€.

Donc cette opportunité est importante d'autant, qu'encore une fois, les ALGECO sont en fin de vie. J'entends que la délibération n'est pas suffisamment précise...

Bernard JULIER : Juste pour dire à Madame LAPEYRONIE qu'à la commission Enfance-Jeunesse, une personne de Pont-Saint-Esprit représente la commune (comme d'autres communes, je ne vais pas toutes les citer). Si elle avait été présente, elle aurait pu poser des questions, elle aurait eu un peu plus de détails parce que ces commissions servent à cela. On ne peut pas rentrer dans tous les détails, mais le jour de la commission, tout est possible pour les questions.

Jean Christian REY : Merci, Monsieur JULIER. Y a-t-il d'autres interventions ? Monsieur VINCENT.

Thierry VINCENT : En marge de cette question, alors qu'on peut se réjouir que les locaux continuent à être utilisés pour des enfants, il est regrettable en définitive, mais c'est ainsi, que ce soit sur la base de la fermeture d'une école que cette installation de crèche se fasse.

Jean Christian REY : Merci Monsieur VINCENT. Madame CHANTRY.

Catherine CHANTRY : Je rebondirais sur ce qu'a dit Madame LAPEYRONIE, c'est-à-dire qu'il y a vraiment un problème de méthode, parce que je fais partie de certaines commissions, par exemple la commission Solidarités : 18 h 30 en visio, à 18 h 20 nous avons eu les documents. C'est la commission des Moyens généraux, je me suis expressément abstenue de venir parce qu'on n'a aucun document, on a tout au dernier moment. Et

~~cela, ce n'est pas possible~~ pour travailler dessus, cela nous demande un travail fou ensuite pendant les 5 jours que nous avons les documents.

Donc il y a quand même (et pour une fois je suis d'accord avec Madame LAPEYRONIE) un vrai problème de méthode au niveau des commissions, les comptes rendus c'est autre chose, c'est très variable au niveau de certaines commissions, mais on a un vrai problème parce qu'on ne peut pas travailler en ayant le jour même les documents, ce n'est pas possible.

Jean Christian REY : Très bien, je suis content de vous avoir réconciliées. Madame CLERC.

Christine CLERC : Je voudrais réhabiliter cette commission. Nous n'avons pas pu y assister avec Madame PECASTAING (alors que nous siégeons dans cette commission), parce que nous avons le conseil municipal de Pont-Saint-Esprit le même soir. Effectivement, nous avons reçu toutes les deux le compte rendu. J'avoue que je ne l'ai pas passé à Madame LAPEYRONIE, mais elle ne l'avait pas reçu, personne ne l'avait reçu, il n'y avait que nous. Il n'y a pas tous les élus de Pont-Saint-Esprit qui ont reçu le compte rendu. Mais il n'y a pas plus de renseignements que ce qu'on a sur cette délibération, donc on avait besoin de plus d'informations et quand on n'est pas dans les commissions, quand on n'est pas sur place, comme vous l'avez dit Monsieur JULIER, les comptes rendus c'est un peu insuffisant, mais bon, c'est comme ça.

Jean Christian REY : C'est sûr que quand les réunions tombent en même temps, c'est compliqué, à vous de voir comment vous pouvez ne pas aller au conseil municipal pour aller à la commission ou réciproquement. On a toujours dit que dans les commissions, c'était ouvert, vous pouvez y envoyer qui vous voulez si vous ne pouvez pas y assister vous-même. Il n'y a aucune limite à ce niveau-là pour se faire remplacer dans les commissions.

Y a-t-il d'autres interventions ?

Nous passons au vote.

Y a-t-il des oppositions ?

Des abstentions ? LAPEYRONIE, PECASTAING, ROUSSELOT, DESBRUN, GINOT, VERDUZAN. J'ai cité tout le monde ?

La décision est adoptée.

Je vous remercie.

Question suivante, Benoît TRICHOT, sur les subventions-projets aux associations d'animations oenotouristiques.

Question n° : 30

Rapporteur : Benoît TRICHOT

OBJET : Subventions aux associations porteuses d'animations œnotouristiques1°) Note synthétique de présentation :

L'œnotourisme est un axe majeur dans le développement touristique de l'agglomération du Gard rhodanien.

Depuis 2014, la destination des Côtes-Du-Rhône Gardoises détient le label Vignobles et Découvertes. Dans ce cadre, des animations et événements œnotouristiques sont proposés au grand public.

Il est donc proposé de soutenir les associations mettant en œuvre des offres dans le domaine de l'œnotourisme, à savoir :

• **Syndicat des vignerons de Chusclan pour le Marché Vigneron à Chusclan** (en remplacement des *Vendanges de l'histoire* – pour donner suite aux recommandations de la Préfecture du Gard) les samedi 9 et dimanche 10 octobre 2021. Cet évènement (Les Vendanges de l'Histoire) labélisé Vignobles et Découvertes étant sur sa 23^{ème} édition, le syndicat des vins de Chusclan n'a pas souhaité annuler une deuxième année. En accord avec la Préfecture il propose un grand marché de producteurs avec un espace pique-nique.

Il est destiné à célébrer le vin d'appellation Chusclan mais aussi à valoriser le patrimoine, la culture, l'artisanat et la gastronomie locale. Un programme riche et varié est mis en œuvre :

- Marché de produits régionaux, artisanat d'art et dégustation des vins de l'appellation Chusclan
- Nombreuses expositions de photographies, peintures, sculptures et poteries, ...
- Découverte du patrimoine, messe et chants en provençal, balades à pied ou en VTAE ou en voitures anciennes, ...
- Promotion touristique du territoire par les Côtes-Du-Rhône Gardoises et l'Office de Tourisme

La commission propose d'attribuer la somme de 1 000 €

• **Côtes-Du-Rhône rive droite pour la Balade du primeur** le jeudi 18 novembre 2021

Cet évènement est destiné à faire connaître et valoriser les produits viticoles gardois de la Rive droite :

- Réception Grand Public à Bagnols-sur-Cèze le jeudi 18 novembre pour le lancement officiel du primeur 2021 / concours vins primeurs
- Accueil du public dans les différents domaines, châteaux et caves du territoire du vendredi 19 au dimanche 21 novembre, avec de nombreuses animations.

La commission propose d'attribuer la somme de 2 000 €

Question présentée à la Commission Attractivité Économique du mardi 14 septembre 2021.

Benoît TRICHOT : [*Lecture de la note de synthèse*]

Jean Christian REY : Merci, Monsieur TRICHOT.

Y a-t-il des questions ? Il n'y en a pas.

À l'occasion de cette question, une pensée pour Alain DAVID qui nous a quittés cette année, qui s'occupait du Primeur et qui nous regardera de là où il est, j'en suis certain.

S'il n'y a pas de questions, nous passons au vote.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

La question est adoptée.

Je vous remercie.

Monsieur CAZORLA, sur la vente d'un terrain à Bernon.

Question n° : 31

Rapporteur : Yves CAZORLA

OBJET : Vente d'un terrain sur la Zone d'Activités Bernon à Tresques1°) Note synthétique de présentation :

La Communauté d'agglomération du Gard rhodanien commercialise la zone d'activités de Bernon située sur la commune de Tresques.

Dans ce cadre, M. BONZI et Mme HIVIN, co-gérants de l'entreprise Société Civile Immobilière BH3, souhaite acquérir le lot 5, d'une contenance de 1 092 m², cadastré AI 283 sur cette zone, pour un montant de 37 429,60 euros toutes taxes comprises (soit 29 € HT/m²). Il s'agit d'une entreprise de services en serrurerie, métallerie et tuyauterie.

Ainsi l'ensemble des actes préparatoires ont été effectués : signature du compromis, saisine de France Domaines, découpage cadastral.

De ce fait, l'acte authentique peut être signé.

Cette question a été présentée à la commission développement économique

Ainsi, il convient d'autoriser le Président à procéder à la vente.

Yves CAZORLA : Merci, Monsieur le Président. [*Lecture de la note de synthèse*]

Jean Christian REY : Merci, Monsieur CAZORLA. C'est ce que je disais tout à l'heure, dans la première des questions, c'était une erreur, il a fallu plusieurs mois pour la repasser en délibération.

Y a-t-il des questions ? [*Pas de questions*]

Nous passons au vote.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

La question est adoptée.

Je vous remercie.

Question suivante sur la SEGARD. Sébastien n'est pas là, donc c'est moi.

Question n°: 32

Rapporteur : Jean Christian REY

OBJET : Modification des statuts de la SEGARD1°) Note synthétique de présentation :

La SEGARD est une société d'économie mixte régie par les règles du Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment les articles L 1521-1 à L 1525-3, et du Code de commerce relatif aux sociétés anonymes.

Elle est de plus en plus sollicitée par ses actionnaires, les collectivités gardoises et leurs partenaires pour les appuyer et les accompagner dans le développement, la réalisation et l'exploitation d'infrastructures et d'équipements dans le domaine de la Transition Écologique et Énergétique.

La lutte contre le dérèglement climatique est devenue une cause nationale prioritaire. À cette fin, les objectifs de transitions écologiques et énergétiques ont été détaillés par le gouvernement dans le cadre de la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie. Ces objectifs se déclinent en deux modalités :

- La diminution des consommations
- L'augmentation de la part des énergies renouvelable utilisée.

Intégrées dans la démarche REPOS de la Région Occitanie, les collectivités du Département du Gard se dotent pour la majorité de PCAET (Plan Climat Énergie Territorial) et ont la volonté de s'inscrire dans cette stratégie au travers de leurs actions et de leurs projets d'investissements.

L'atteinte des objectifs fixés passe par la concrétisation de projet de production localisée d'énergie, mais également de rénovation et de mise aux normes d'équipements publics et d'aménagement urbain.

À titre de précisions, les modes d'action et d'intervention de la SEGARD seront prioritairement :

- Le Développement et le co-développement des énergies renouvelables sur les opérations d'aménagement et de construction, qu'elle porte et pilote :
 - Installations de dispositifs de productions en zone d'activité, zone résidentielle et sur les équipements publics,
 - Équipement de parking et d'aménagement ZAE avec des ombrières photovoltaïques
 - Mobilisation de bassins de rétention et de délaissés pour des installations de centrales photovoltaïques,
 - Anticipation, développement, et promotion de dispositif de chaleur et de froid (réseau de chaleur en hydro ou thalasso thermie, chaufferie bois... etc.)
- Le co-développement et co-financement de projets ex nihilo de production localisée d'énergie renouvelable.
- Le portage et pilotage d'opérations de rénovation de construction et/ou de

- L'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments étant un levier d'action incontournable des objectifs nationaux. Des labellisations d'opérations NOWATT, BDO, Effinergie, E+C-, ... étant d'ores et déjà en cours.
- Le Partenariat de développement et de réalisation, en particulier avec la SEM/SPL Régionale de la transition énergétique : l'AREC
- Plus largement, le conseil et l'assistance aux collectivités clientes et actionnaires dans la concrétisation de leur projet de transition Écologique et Énergétique.

Afin de pouvoir pleinement s'intégrer dans cette démarche d'intérêt public majeur et lui permettre à terme la concrétisation d'opérations en préparation, l'évolution de ses statuts est donc aujourd'hui nécessaire.

Dans ce cadre, en qualité d'actionnaire, la SEGARD nous a fait part de son projet de modification de ses statuts sur lequel son conseil d'administration s'est prononcé favorablement par une résolution en date du 28 mai 2021. Plus précisément, l'objet social sera élargi au développement, la réalisation et l'exploitation d'infrastructures et d'équipements dans le domaine de la Transition Écologique et Énergétique (TEE).

En application du Code de commerce, désormais, les actionnaires doivent se prononcer sur l'approbation de la modification des statuts qui leur sera proposée lors de l'assemblée générale extraordinaire, seule habilitée à modifier les statuts dans toutes leurs dispositions.

L'article L 1524-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit que l'accord du représentant de la collectivité actionnaire portant sur la modification de l'objet social ne peut intervenir sans une délibération préalable de son assemblée délibérante approuvant la modification.

La Société exercera les activités visées ci-dessus, tant pour son propre compte que pour autrui ; elle exercera en particulier ces activités dans le cadre de conventions passées avec des collectivités territoriales et notamment dans le cadre de conventions de mandat, de prestation de services, d'affermage ou de concessions de services publics à caractère industriel et commercial.

D'une manière plus générale, elle pourra accomplir toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

La Société pourra également, à raison de ses compétences, intervenir en dehors des limites du département du Gard. »

- **De donner** mandat à cette fin au représentant de la collectivité actionnaire au sein de la SEGARD à voter en faveur de cette modification statutaire à l'assemblée générale extraordinaire de la SEGARD et le dote de tous pouvoirs à cet effet.

Jean Christian REY : La SEGARD a changé ses statuts « pour intégrer le développement durable, la réalisation et l'exploitation d'infrastructures et d'équipements dans le domaine de la transition écologique et énergétique (TEE) ».

~~Ils ont donc changé cette phrase.~~ Comme on est membre du conseil d'administration de la SEGARD, ils nous demandent de valider ces nouveaux statuts. Ce sont exactement les mêmes, plus la phrase que je viens de vous lire.

Y a-t-il des questions ? *[Pas de questions]*

Nous passons au vote.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

La question est adoptée.

Je vous remercie.

Question suivante, Monsieur ROBELET, sur la convention de réservation de logements.

Question n° : 33

Rapporteur : **Olivier ROBELET****OBJET : Convention de réservation de logements**1°) Note synthétique de présentation :**Rappel du cadre réglementaire :**

La loi du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté a réformé les attributions en combinant « droit au logement » et « mixité sociale » et en créant les conditions pour que toutes les catégories de publics éligibles au parc social aient accès à l'ensemble des secteurs d'un territoire. Cette loi a rendu obligatoires les conférences intercommunales du logement (CIL) chargées d'élaborer les orientations en matière d'attributions et de les formaliser dans un document-cadre et a créé les conventions intercommunales d'attribution (CIA), document contractuel et opérationnel qui engage les acteurs en matière d'attributions de logements sociaux,

En application de ces dispositions, le Gard Rhodanien a mis en place une Conférence Intercommunale du Logement qui a adopté le 13 février 2019 le document cadre sur les orientations en matière d'attribution, document adopté par le conseil communautaire le 13 mai 2019, et approuvé par arrêté préfectoral du 17 juillet 2019.

Les orientations de ce document cadre sont déclinées dans la Convention Intercommunale d'Attribution convention présenté à la Conférence Intercommunale du Logement qui l'a adopté le 17 décembre 2019 et approuvé en conseil communautaire le 12 octobre 2020.

Malgré l'absence de plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information de demandeurs rendu obligatoire (L441-2-8 CCH), l'EPCI souhaiterait bénéficier du contingent réservataire de logements sociaux dans le cadre de son soutien aux garanties d'emprunt. (R441-5 et suivants CCH). À ce titre, il est proposé aux organismes bailleurs la signature conjointe d'une convention de réservation pour les opérations de constructions à venir et d'avenant pour les opérations antérieures.

Liste des communes pour lesquelles l'EPCI a soutenu les garanties d'emprunt							
Date de la délibération	N° Délib	Organisme	Opération	Conditions de quotité et volume garantie	EP CI	COMMUNES	DP T
15/12/2014	156/2014	Habitat du Gard	Construction 27 logements résidence le Pont du diable à Bagnols-sur-Cèze	EPCI : 3 LLS BAGNOLS : 3 LLS	3	3	0
12/10/2015	120-1-2015	Habitat du Gard	Acquisition en VEFA 45 logements résidence Penchenier à Bagnols-sur-Cèze	EPCI : 5 LLS BAGNOLS : 5 LLS	5	5	0
03/07/2017	79/2017	Habitat du Gard	Acquisition en VEFA 6 Logts individuels Les Jardins de	EPCI : 1 LLS ST	1	1	0

AR PREFECTURE

030-200034692-20211213-DEL159_2021-DE

Regu le 20/12/2021

			Manon à Saint-Gervais	GERVAIS : 1 LLS			
09/10/2017	130/2017	Habitat du Gard	Construction 6 logts Convivialité La Coronelle à B/C	EPCI : 1 LLS BAGNOLS : 1 LLS	1	1	0
09/10/2017	131/2017	Habitat du Gard	Construction 25 logts Quiétude, La Coronelle à B/C	EPCI : 3 LLS BAGNOLS : 3 LLS	3	3	0
26/03/2018	135/2018	Habitat du Gard	Construction de 19 LLS Résidence « Convivialité » ANRU quartier La Coronelle III à B/C.	EPCI : 2 LLS BAGNOLS : 2 LLS	2	2	0
5 juillet 2021	86/2021	Habitat du Gard	Acquisition en VEFA de 10 logements individuels et collectifs « Résidence Le Nizon » sise 30 Rue du Pont de Nizon à Lirac (droit commun)	EPCI : 1 LLS CD 30 : 1 LLS	1	0	1
5 juillet 2021	85/2021	Habitat du Gard	Acquisition en VEFA de 9 logements collectifs programme ANRU « Résidence Le Nizon » sise 30 Rue du Pont de Nizon à Lirac	EPCI : 1 LLS CD 30 : 1 LLS	1	0	1
5 juillet 2021	84/2021	Habitat du Gard	Reconstruction de 9 logements collectifs « Résidence Atria » impasse du 8 mai 1945 à Pont-saint-Espirit	EPCI : 1 LLS CD 30 : 1 LLS	1	0	1
5 juillet 2021	87/2021	Habitat du Gard	Acquisition en VEFA de 10 logements individuels et collectifs « Tour Jacques Deuze » sise ZAC Fontagnac et de la treille à Saint-Laurent-des-Arbres	EPCI : 1 LLS CD 30 : 1 LLS	1	0	1
TOTAL LOGEMENTS RÉSERVES EPCI, COMMUNES ET DÉPARTEMENT					19	15	4
16/12/2013	209/2013	Logis cévenols	Acquisition en VEFA 17 logements chemin de la Bruguière à Goudargues	EPCI : 2 LLS GOUDARGUES : 2 LLS	2	2	0

07/04/2015	22/2015	Logis cévenols	Acquisition en VEFA 22 logements résidence St Pancrace à Pont-Saint-Esprit	EPCI : 2 LLS PSE : 2 LLS	2	2	0
18/12/2017	152/2017	Logis cévenols	Acquisition en VEFA 45 logts collectifs « Jean Nouguier » à Bagnols-sur-Cèze	EPCI : 5 LLS BAGNOLS : 5 LLS	5	5	0
08/10/2018	136/2018	Logis cévenols	Aménagement espaces extérieurs de la résidence des fonctionnaires à Bagnols-sur-Cèze Prêt PAM	Réaménagement dette voir 11/03/2019 délib. 120/2019 aucune contrepartie	0	0	0
11/03/2019	120/2019	Logis cévenols	Réaménagement d'une partie de la dette de 2018 (délibération N° 136/2018)	Aucune contrepartie	0	0	0
30/09/2019	121/2019	Logis cévenols	Acquisition en VEFA : 8 logts « Les Jardins de l'Ancyse » Avenue de l'Ancyse à Bagnols-sur-Cèze	EPCI : 1 LLS B/C : 1 LLS	1	1	0
14/12/2020	145/2020	Logis cévenols	Acquisition en VEFA de 46 logements individuels « les Terrasses du Château » à Laudun	EPCI : 5 LLS LAUDUN : 5 LLS	5	5	0
14/12/2020	146/2020	Logis cévenols	Acquisition en VEFA de 45 logements individuels « Hameau de Peyraube » à PSE	EPCI : 5 LLS PSE : 5 LLS	5	5	0
TOTAL LOGEMENTS RÉSERVES EPCI, COMMUNES ET DÉPARTEMENT					20	20	0
11/04/2016	23/2016	Sémiga	6 logements sis domaine de Bellevue à St Génès de Comolas. Abrogation de la délibération N° 97/2014 du 2/07/2014	EPCI : 1 LLS CD 30 : 1 LLS	1	0	1
03/07/2017	78/2017	Sémiga	Construction de 14 logts « Maisons en partage » à St Paulet-de-Caisson – Carsat	EPCI : 2 LLS ST PAULET DE C : 2 LLS	2	2	0

18/12/2017	38/2018	Sémiga		Construction de 14 logts « Maisons en partage » à St Paulet-de-Caisson – Caisse des Dépôts et Consignations	Aucune contrepartie, même programme 2017	0	0	0
11/03/2019	02/2019	Sémiga		Acquisition-amélioration d'un ensemble immobilier : 4 logts Place de la Mairie à Tresques	EPCI : 1 LLS TRESQUES : 1 LLS	1	1	0
TOTAL LOGEMENTS RÉSERVES EPCI, COMMUNES ET DÉPARTEMENT						4	3	1
15/12/2014	160/2014	Un pour tous	Toit	Travaux de facade des Balcons de la Cèze à <u>Bagnols-sur-Cèze</u> (46 collectifs) et travaux de réfection complète de la toiture de la Résidence Parans Latour (28 logements) à <u>Pont-Saint-Esprit</u>	Réaménagement de dette en 2021 aucune contrepartie	0	0	0
10/04/2017	44/2017	Un pour tous	Toit	Prêt PAM Rénovation 88 logements collectifs à Pont St Esprit - Résidence Parans Latour : remplacement gouttières face avant : 28 collectifs - Résidence Plein sud : réfection de la toiture : 60 collectifs (7 bât.)	Aucune contrepartie	0	0	0
18/12/2017	151/2017	Un pour tous	Toit	Acquisition en VEFA 6 Logts individuels Le Clair Bois à Saint-Victor-la-Coste	EPCI : 1 LLS ST VICTOR LA C. 1 LLS	1	1	0
30/09/2019	122/2019	Un pour tous	Toit	Prêt PAM Rénovation 60 logements collectifs à Pont St Esprit - Résidence Plein sud : remplacement chaudière à gaz : 60 collectifs.	Aucune contrepartie	0	0	0

			Sécurité, thermie et confort locatif.				
TOTAL LOGEMENTS RÉSERVES EPCI, COMMUNES ET DÉPARTEMENT					1	1	0
5 juillet 2021	83/2021	3F Occitanie	Acquisition en VEFA de 23 logements individuels rue Saint-Alexandre à Pont St Esprit	EPCI : 2 LLS CD 30 : 3 LLS	2	0	3
TOTAL LOGEMENTS RÉSERVES PAR EPCI, COMMUNES ET DÉPARTEMENT					2	0	3
TOTAL GENERAL RÉSERVES PAR EPCI, COMMUNES ET DÉPARTEMENT					46	39	8
TOTAL LOGEMENTS RÉSERVES					93		

Question présentée à la Commission des Solidarités du 23 septembre 2021

Olivier ROBELET : Merci, Président. Je vais tout d'abord vous rappeler le cadre réglementaire. [*Lecture de la note de synthèse*]

L'EPCI veut bénéficier et retrouver le contingent réservataire de logements sociaux dans le cadre de son soutien aux garanties d'emprunt. À ce titre, il est proposé aux organismes bailleurs la signature conjointe d'une convention de réservation pour les opérations de constructions à venir et d'avenants pour les opérations antérieures.

Ce contingent réservataire qui est de droit, on souhaite qu'il soit maintenant appliqué, tout simplement parce que la discussion avec les bailleurs sociaux n'est pas un long fleuve tranquille et qu'on ne peut pas tout d'un coup taper du poing sur la table et dire « maintenant, on veut nos logements ! » On va donc passer par une convention de réservation de ces logements pour ce qui est à venir et surtout récupérer pour les opérations antérieures.

Jean Christian REY : Merci, Monsieur ROBELET.

Y a-t-il des questions ? [*Pas de questions*]

Nous passons au vote.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

La question est adoptée.

Je vous remercie.

Question suivante, Monsieur ROBELET ou Madame FOND-THURIAL ?

Question n° : 34

Rapporteur : **Michèle FOND-THURIAL**Objet : **demande de subvention association « Semer le bien-être » – 2021**1°) Note synthétique de présentation :

L'association Semer le bien-être anime un centre de prévention santé par l'éveil des 5 sens et le mouvement : « la Maison de vie en Cèze » ouvert à tout public à Goudargues. Elle y propose des ateliers sensoriels, moteurs, cognitifs, nutritionnels ainsi que des conférences mensuelles et un groupe de parole afin d'accompagner des aidants de personnes fragilisées.

Considérant les actions initiées par l'association, notamment en matière de prévention santé et pour le maintien de l'autonomie.

Il est proposé d'accorder une subvention à l'association afin de la soutenir dans l'élaboration de son plan de communication.

Question présentée à la Commission Solidarité et territoire du 23 septembre 2021.

Michèle FOND-THURIAL : Il s'agit d'une demande de subvention pour l'association « Semer le bien-être ». [*Lecture de la note de synthèse*]

Jean Christian REY : Merci, Madame FOND-THURIAL.

Y a-t-il des questions ? [*Pas de questions*]

Nous passons au vote.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

La question est adoptée.

Je vous remercie.

Question suivante, Monsieur PANNETIER, sur les contrats d'apprentissage 2021 et la modification du tableau.

Question n° 35

Rapporteur : Patrick PANNETIER

OBJET : Contrats d'apprentissage Rentrée 2021 : Modification1°) Note synthétique de présentation :

En conseil communautaire du juillet 2021, il a été validé la création de nouveau contrats d'apprentissage pour la rentrée scolaire 2021, rendant nécessaire la création de 13 postes :

- 1 poste de CAP Accompagnement à la Petite Enfance,
- 3 postes de diplôme d'État d'Auxiliaire de Puériculture,
- 2 postes de diplôme d'État d'Éducateur de Jeunes Enfants,
- 1 poste de Licence en Approvisionnement et Achats,
- 1 poste de Titre Pro Gestionnaire en maintenance et support informatique ou Bachelor en Ingénierie et Réseaux,
- 1 poste de Master en Sciences Humaines et sociales,
- 1 poste de BTS Métiers de l'eau,
- 1 poste de Titre Pro Assistante de direction,
- 1 poste de BTS Gestion de PME ou BTS Support à l'action managériale,
- 1 poste de BPJEPS Loisirs Tous Publics.

Considérant la demande et la création d'un apprentissage de Titre Pro Secrétaire Assistante,

Question présentée à la Commission des moyens généraux du 4 octobre 2021.

Patrick PANNETIER : En conseil communautaire du 13 juillet, nous avons voté 13 postes d'apprentissage et nous souhaitons en mettre un quatorzième au Titre Pro Secrétaire-assistante. Cet apprentissage sera placé en enseignement artistique à l'École de Musique.

Jean Christian REY : Merci, Monsieur PANNETIER.

Y a-t-il des questions ? *[Pas de questions]*

Nous passons au vote.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

La question est adoptée.

Je vous remercie.

Question suivante, Monsieur PANNETIER, sur le COS.

Question n°36

Rapporteur : Patrick PANNETIER

OBJET : Subvention à l'association du COS de l'agglomération1°) Note synthétique de présentation :

La convention d'objectif du 9 juillet 2019 établie pour 3 ans entre la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien et le Comité d'action des Œuvres Sociales de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien formalise les relations entre la collectivité et le COS ainsi que la contribution financière dévolue au COS pour assurer ses missions.

En conséquence, il est proposé d'attribuer une subvention pour l'année 2021 de 25 000 € conformément à la convention d'objectif.

Question présentée à la Commission des moyens Généraux du 4 octobre 2021.

Patrick PANNETIER : Nous avons signé une convention avec le COS en juillet 2019, pour 3 ans, pour le Comité d'action des Œuvres Sociales de la Communauté d'agglomération. En conséquence, on propose de voter une subvention 2021 de 25 000 € (en 2020, c'était déjà 25 000 €, à savoir qu'il faudra revoter cette convention l'année prochaine).

Jean Christian REY : Merci, Monsieur PANNETIER.

Y a-t-il des questions ? [*Pas de questions*]

Nous passons au vote.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

La question est adoptée.

Je vous remercie.

Question suivante, ce sont les informations du Président. Ah pardon, il y a encore un point, les activités accessoires, excusez-moi...

Question n° 37

Rapporteur : **Patrick PANNETIER**

OBJET : Création d'activités accessoires1°) Note synthétique de présentation :

Dans le cadre du renforcement des relations entre les communes et la communauté d'agglomération du Gard rhodanien et afin d'utiliser les compétences techniques d'agents des communes membres, il est proposé de mettre en place quatre activités accessoires dans les domaines suivants :

- Conseil et expertise en Déplacements et Mobilités
- Conseil et expertise en stratégie managériale-organisation et transversalité des services
- Conseil et expertise sur la transition écologique et énergétique-accompagnement au montage de projets
- Conseil et expertise en Contractualisation

Les agents seront rémunérés sur la base de leur traitement horaire brut respectif au vu d'un état déclaratif mensuel.

Question présentée à la Commission des moyens généraux du 4 octobre 2021.

Patrick PANNETIER : [*Lecture de la note de synthèse*] Plutôt que de prendre toujours des cabinets, c'est peut-être d'utiliser des agents que nous avons, soit à l'agglomération, soit dans les communes. Ils peuvent dépasser 15 % de leur travail. Cela peut toujours être intéressant, plutôt que de prendre des cabinets en permanence.

Jean Christian REY : Merci, Monsieur PANNETIER.

Y a-t-il des questions ? [*Pas de questions*]

Nous passons au vote.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

La question est adoptée.

Je vous remercie.

Cette fois-ci, décisions du Président.

Question n° 38

Rapporteur : **Jean Christian REY****OBJET : Information sur les Décisions**

44	10/06/21	Signature de la convention de mise à disposition par la mairie de Saint-Nazaire, de locaux scolaires, dans le cadre de l'ALSH de juillet 2021
45	01/07/21	Création d'une Régie de recette « Taxe de séjour » avec adhésion au service de paiement en ligne des recettes publiques locales TIPI RÉGIE (Titre de paiement par internet).
46	01/07/21	Création d'une régie de recettes pour l'Office des Entreprises
47	01/07/21	Suppression de la régie d'avances du Centre ados de Bagnols-sur-Cèze.
48	01/07/21	Sollicitation de subventions pour la mise en œuvre d'une étude foncière environnementale
49	06/07/21	Bail avec la commune de Pont-Saint-Esprit pour l'installation du bureau d'information touristique
50	27/07/21	Demande d'aides financières pour les travaux préalables au schéma directeur d'alimentation en eau potable et d'assainissement de la commune de Saint-Paulet de Caisson,
51	27/07/21	Signature d'une convention de versement périodique d'acomptes à l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse au titre des sommes perçues par les exploitants des services d'eau et d'assainissement concernant les redevances pour pollution et pour modernisation des réseaux de collecte relatives aux usages domestiques et assimilés de l'eau
52	27/07/21	Signature d'une convention de mise à disposition de locaux à l'attention de l'entreprise Voix Off
53	29/07/21	Création d'une régie de recettes pour le multi-accueil « Les Petits Pas » à Bagnols-sur-Cèze
54	02/08/21	Ouverture d'une ligne de trésorerie.
55	26/08/21	Fixation du tarif des locations au sein de l'Office des Entreprises.
56	27/08/21	Attribution du marché N°20214

		Marché de prestations pour une mission complémentaire de relevés de réseaux par géo détection dans le cadre de la construction d'un pôle d'échange multimodal sur la commune de Bagnols-sur-Cèze.
57	09/09/21	
58	09/09/21	Marché de prestations pour le constat d'affichage du permis de démolir dans le cadre de la construction d'un pôle d'échange multimodal sur la commune de Bagnols-sur-Cèze.
59	20/09/21	Tarifs fourniture Eau Potable-Modification part variable
60	21/09/21	Signature d'une convention de mise à disposition de locaux à l'attention de l'entreprise Five Frames Studio.
61	21/09/21	Signature d'une convention de mise à disposition de locaux à l'attention de l'entreprise Code Intérieur.
62	21/09/21	Signature d'une convention de mise à disposition de locaux à l'attention de l'entreprise ITELIA.

Jean Christian REY : *[Lecture des décisions]*

- Sur les centres aérés de Saint-Nazaire parce qu'il nous a fallu plus de place pour accueillir le même nombre d'enfants avec le COVID ;
- La création de régie de recettes sur la taxe de séjour pour pouvoir payer notamment par Internet,
- La création d'une régie pour l'Office des Entreprises : il faudra qu'on fasse un petit point d'ailleurs, je pense qu'on n'a plus de locaux, les baux précaires pour les entreprises sont tous pleins, je crois, cela marche plutôt bien (cela nous permet d'encaisser) ;
- La suppression de régie d'avances au Centre ados de Bagnols-sur-Cèze (parce que la personne n'est pas la même, donc quand on crée une régie, après on supprime, elle est attachée aux agents et pas à la structure) ;
- On a demandé des subventions pour l'étude environnementale avec la Communauté de Communes de Pont du Gard (c'est ce qu'on disait notamment tout à l'heure avec les contrats) ;
- On a passé un bail avec la commune de Pont-Saint-Esprit pour le Bureau d'Information Touristique (on va quitter le lieu où on était vers le Casino pour être dorénavant à la Caserne Pépin) ;
- Une demande d'aide financière pour les travaux, c'est le schéma d'alimentation à Saint-Paulet-de-Caisson (et d'assainissement) qui avait commencé avant le transfert, donc on continue et on demande des subventions ;
- La signature d'une convention à l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse qui travaille pour nous, pour les exploitants sur l'eau et l'assainissement sur les redevances pour les pollutions, donc on paie au fur et à mesure en fonction des contributions ;
- Signature d'une convention de mise à disposition de locaux à l'attention de l'entreprise Voix Off, installée dans les locaux
- La création d'une régie de recettes pour les Petits Pas. Pareil, c'est quelqu'un qui a changé, donc on change également ;

L'ouverture d'une ligne de trésorerie de 1,50 M€, on n'a pas la date de son ouverture, mais on ne les ouvre que lorsqu'on en a besoin, on les a tout au long de l'année

- Fixation du tarif des locations au sein de l'Office des Entreprises (les espaces de coworking, les bureaux individuels ponctuels, les salles de réunion, vous avez tous les tarifs et l'espace de coworking sur un mois) ;
- L'attribution du marché sur les critères, sur les documents de consultation qui ont attribué le marché à BERTHOULY pour les travaux d'eau et assainissement (ou uniquement d'eau, je ne me souviens plus de ce qu'on devait faire) ;
- Le marché de prestations pour une mission complémentaire de relevés de réseaux par géo-détection dans le cadre des PEM sur la commune de Bagnols-sur-Cèze (parce que les réseaux ne sont pas forcément là où ils sont censés être, donc pour éviter d'avoir des accidents ou de gros dégâts, il nous faut avoir cette détection) ;
- Le marché de prestations pour le constat d'affichage d'un permis de démolir (il s'agit de l'hôtel qu'on va raser)
- Les tarifs fourniture Eau Potable – Modification part variable (c'est suite au travail de la commission de porter à 0,627 € par m³ la part variable)
- La mise à disposition de locaux sur une entreprise
- La signature d'une convention, de nouveau, à l'Entreprise Code Intérieur (ce sont les mêmes conventions) ;
- L'Entreprise ITELIA, c'est également la même convention.

On a fait le tour des questions. Bonne soirée à toutes et à tous et au mois de novembre.

* * *